



LE PERMIS A POINTS

BILAN D'EXECUTION ANNEE 2005

**Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques
Sous-Direction de la Circulation et de la Sécurité Routières
Bureau des Usagers de la Route et de la Réglementation des Véhicules
Section Sécurité Routière**

LE PERMIS A POINTS 2005

SOMMAIRE

I - PRESENTATION GENERALE.....	pages 1 à 12
II - TABLEAUX STATISTIQUES.....	13 à 40
III - REPARTITION TERRITORIALE.....	41 à 58
IV - EVOLUTION 2002 – 2005.....	59 à 74
V - ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	75 à 77

I – PRESENTATION GENERALE

L’HISTORIQUE DU PERMIS A POINTS.....	pages 2 et 3
LES NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES.....	4
LA REPARTITION DES INFRACTIONS PAR CATEGORIE.....	5
LA CLASSIFICATION PENALE.....	6
LES RETRAITS DE POINTS.....	7
LES CONDUCTEURS SANCTIONNES.....	8
LES PERMIS DE CONDUIRE INVALIDES.....	9
ET LE RETABLISSEMENT DU NOMBRE INITIAL DE POINTS	
SYNTHESE GENERALE 2005.....	11

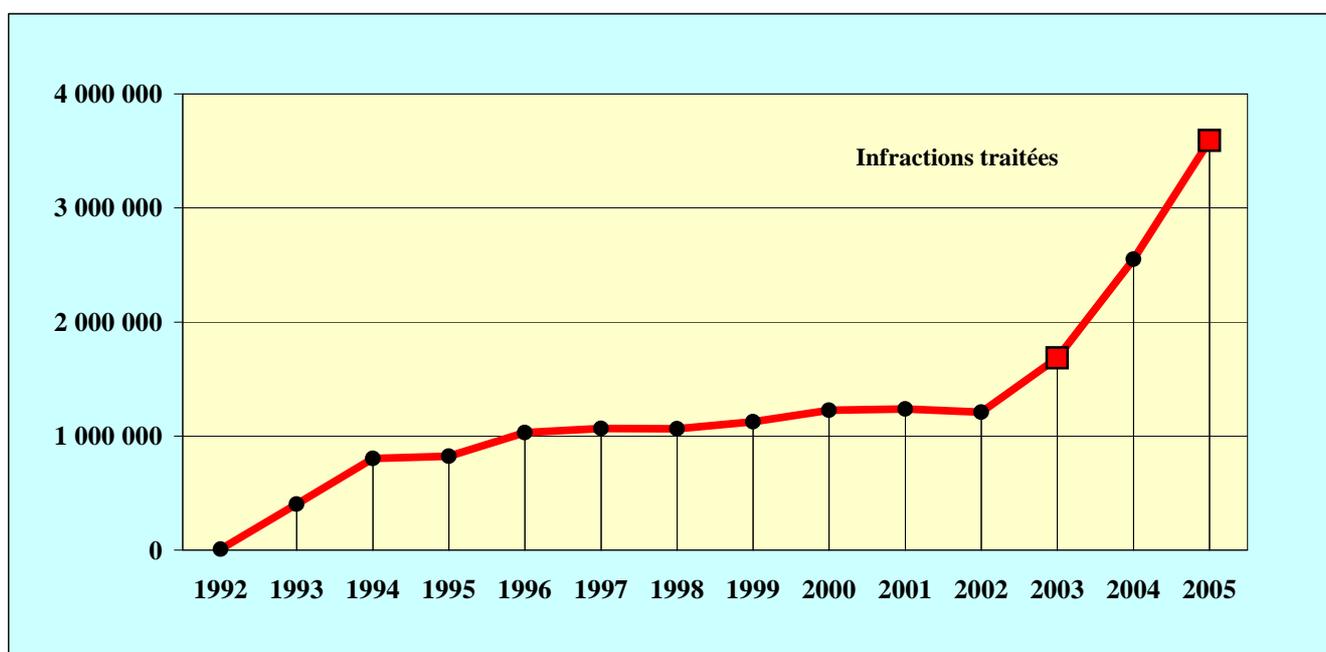
L'HISTORIQUE DU PERMIS A POINTS

Institué en France par la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions et appliquée à compter du 1^{er} juillet 1992, le dispositif du permis à points a connu un nombre croissant de dossiers avec une évolution par paliers.

En 2002, la priorité accordée à la sécurité routière a conduit à la prise de mesures visant à renforcer dès 2003 les sanctions à l'encontre des conducteurs infractionnistes. Conçue pour modifier le comportement des usagers de la route, la politique mise en oeuvre s'est articulée autour de trois axes principaux :

- . des sanctions plus lourdes pour le non-respect des règles élémentaires,
- . un engagement accru des forces de l'ordre,
- . un développement intensif des radars automatisés.

L'année 2003 marque une évolution à la hausse du nombre d'infractions traitées au titre du permis à points comme le montre ce tableau :



- entre 2003 et 2004, le nombre d'infractions entraînant un retrait de points est passé de 1 680 000 à 2 550 000 soit une progression de 51 %.

- entre 2004 et 2005, ces mêmes infractions ont atteint 3 590 000 soit une progression de 41 %.

Sur 3 ans, le résultat de l'accélération de la lutte contre l'insécurité routière se solde par un doublement du nombre d'infractions constatées, 6000 vies épargnées et 100 000 blessés en moins¹.

L'action de prévention et de pédagogie du permis à points, responsabilise les conducteurs et sanctionne les comportements de ceux qui transgressent les règles du code de la route.

« Pour 52 % des automobilistes, la peur de perdre des points vient en deuxième position des éléments ayant modifié leur façon de conduire, juste derrière la prise de conscience du danger »².

¹ Intervention du Premier ministre et du Ministre d'Etat aux Etats Généraux de la sécurité routière le 20 octobre 2005.

² Baromètre Axa prévention/TNS Sofres : enquête réalisée en septembre 2005.

Dossiers traités	Infractions traitées	Points retirés	Dossiers de permis de conduire avec solde nul	Dossiers de permis de conduire au capital initial de points rétabli
------------------	----------------------	----------------	---	---

Année 1992 (2ème semestre)	7 943	8 112	19 117	-	-
Année 1993	394 971	402 917	1 176 621	603	-
Année 1994	782 383	803 712	2 387 492	3 295	-
Variation 94/93	+98%	+99%	+103%	+446%	-
Année 1995	803 857	823 055	2 266 143	5 213	49 408
Variation 95/94	+3%	+2%	-5%	+58%	-
Année 1996	1 011 674	1 030 879	2 837 280	8 443	471 441
Variation 96/95	+26%	+25%	+25%	+62%	-
Année 1997	1 046 764	1 067 685	2 876 246	10 387	635 532
Variation 97/96	+3%	+4%	+1%	+23%	+35%
Année 1998	1 043 442	1 064 921	2 821 563	11 055	593 129
Variation 98/97	-0,3%	-0,26%	-1,9%	+6%	-7%
Année 1999	1 103 179	1 124 419	2 940 562	10 548	789 827
Variation 99/98	+6%	+6%	+4%	-5%	+33%
Année 2000	1 204 372	1 226 267	3 175 619	11 758	779 656
Var. 2000/1999	+9%	+9%	+8%	+11%	-1%
Année 2001	1 214 175	1 236 654	3 180 578	13 410	768 398
Var. 2001/2000	+1%	+1%	+0,2%	+14%	-1%
Année 2002	1 187 101	1 210 169	3 100 966	13 601	847 126
Var. 2002/2001	-2%	-2%	-3%	+1%	+10%
Année 2003	1 660 016	1 685 560	4 458 497	20 967	896 167
Var. 2003/2002	+40%	+39%	+44%	+54%	+6%
Année 2004	2 527 679	2 550 501	6 442 669	39 413	832 298
Var. 2004/2003	+52%	+51%	+45%	+88%	-7%
Année 2005	3 572 806	3 590 254	7 461 475	54 242	815 952
Var. 2005/2004	+41%	+41%	+16%	+38%	-2%
CUMUL	17 560 362	17 825 105	45 144 828	202 935	7 478 934

LES NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Dans un souci de simplification et d'efficacité intervenu le *décret n° 2005-320 du 30 mars 2005 portant application de la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 et modifiant le code de la route, le code pénal et le code des assurances*. Il en résulte notamment que les infractions relatives au non-respect des conditions de validité ou d'usage du permis de conduire deviennent des contraventions de 4^{ème} classe entraînant un retrait de trois points du permis de conduire.

Sont entre autres passibles de cette sanction :

- la conduite d'une motocyclette dont la puissance est supérieure à 25 Kw ou dont le rapport puissance/poids en ordre de marche est supérieur à 0,16 Kw par kilogramme, par une personne titulaire de la catégorie A « restreinte » du permis de conduire, délivrée depuis moins de deux ans (§1 et 2 de l'article R.221-6 du code de la route) ;
- la conduite d'un véhicule sans respecter les mentions additionnelles ou restrictives mentionnées sur le permis et visées à l'article 12 (§12-3) de l'arrêté du 8 février 1999, pris en application de l'article R.221-9 du code de la route : par exemple la conduite d'un véhicule à boîte de vitesse mécanique alors que le titre de conduite fait obligation de n'utiliser qu'un véhicule ne disposant pas de pédale d'embrayage ou la conduite sans respecter l'obligation du port d'un dispositif de correction de la vision ;
- la conduite d'un véhicule au-delà de la date limite de validité de la visite médicale, lorsque celle-ci est obligatoirement prescrite (article R.221-10 du code de la route).

Il en résulte que depuis avril 2005, sont sanctionnées d'un retrait de trois points du permis de conduire :

- . la conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire,
- . la conduite d'un véhicule à moteur avec un permis de conduire non prorogé,
- . le fait de conduire, sans attestation délivrée par le préfet, au-delà de la date limite de validité de la visite médicale, les véhicules suivants :
 - les taxis et les voitures de remise ;
 - les ambulances ;
 - les véhicules affectés au ramassage scolaire ;
 - les véhicules affectés au transport public de personnes.

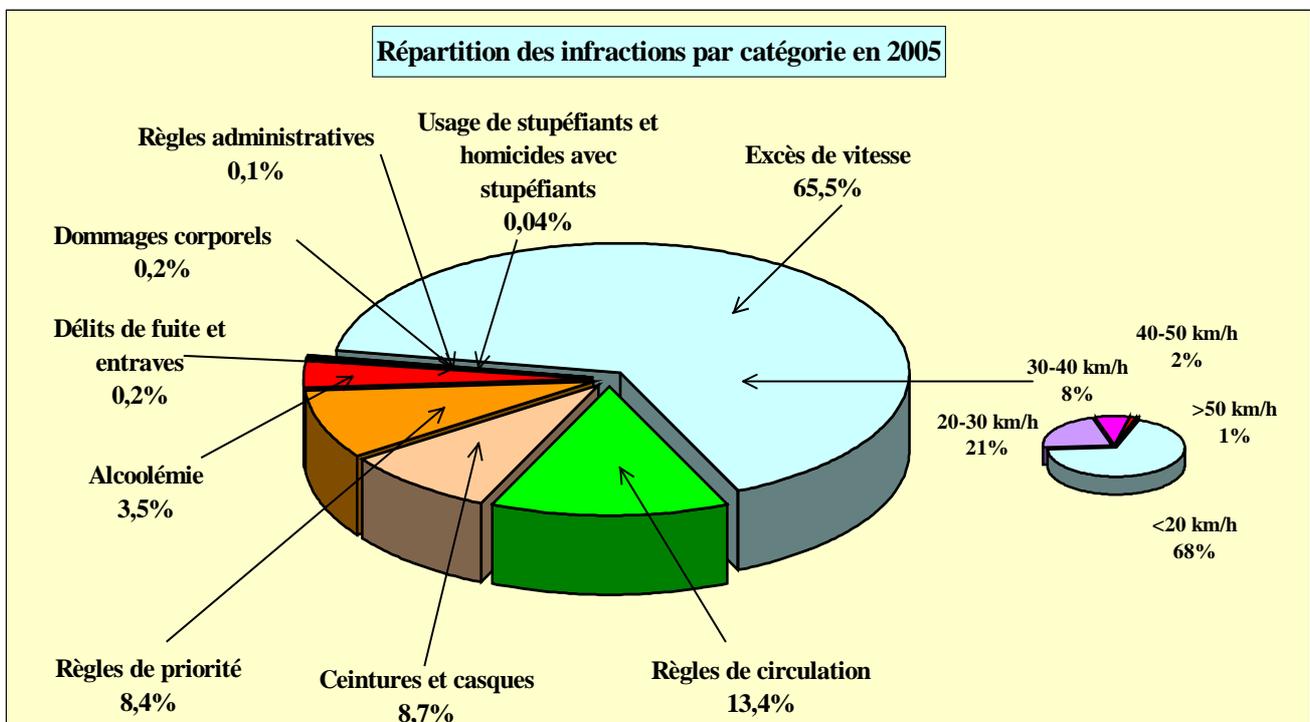
LA REPARTITION DES INFRACTIONS PAR CATEGORIE

Le fait marquant en 2005 est la nette augmentation des excès de vitesse dans la répartition des infractions ayant entraîné un retrait de points.

La proportion des retraits de points pour excès de vitesse représente 65 % de toutes les infractions traitées en 2005. Ce chiffre n'était que de 53 % en 2004 (1 350 000 en 2004 ; 2 350 000 en 2005). Pour cette catégorie d'infractions, les excès de vitesse de moins de 20 km/h sont majoritaires, 68 %. Au-delà de 50 km/h, ils sont minoritaires et ne représentent que 1%.

Cette progression s'explique par le déploiement des radars automatisés qui ont relevé 4,2 millions d'infractions à la vitesse en 2005 pour 1,4 million en 2004³, le nombre de radars fixes et de dispositifs embarqués passant en un an de 400 à 1000.

Les infractions liées à l'alcoolémie ont ralenti passant de 5 % à 3,5 %. Toutefois le nombre d'infractions relevé est en hausse. 122 000 en 2004 et 125 000 en 2005.



La proportion des infractions relatives à l'obligation du port du casque et de la ceinture de sécurité a chuté de 16 % à 9 % (406 000 en 2004 ; 312 000 en 2005) et vient en 3^{ème} rang après le non-respect des règles de circulation qui augmente de 30 % (281 000 en 2004 ; 366 000 en 2005). L'usage d'un téléphone mobile au volant représente la majeure partie des infractions à ces règles de circulation et explique cette progression.

L'inobservation des règles de priorité est en légère augmentation de 280 000 en 2004 à 300 000 en 2005. Toutefois leur part relative est en régression passant de 11 % à 8 %.

Le décret n° 2005-320 du 30 mars 2005 portant application de la loi dite « Perben II » a fait naître, au sein de la catégorie « règles administratives », une nouvelle infraction pour non-respect des conditions de validité ou d'usage du permis de conduire⁴.

³ Chiffres de toutes les infractions à la vitesse constatées par le CSA ayant donné lieu à l'envoi d'un avis de contravention.

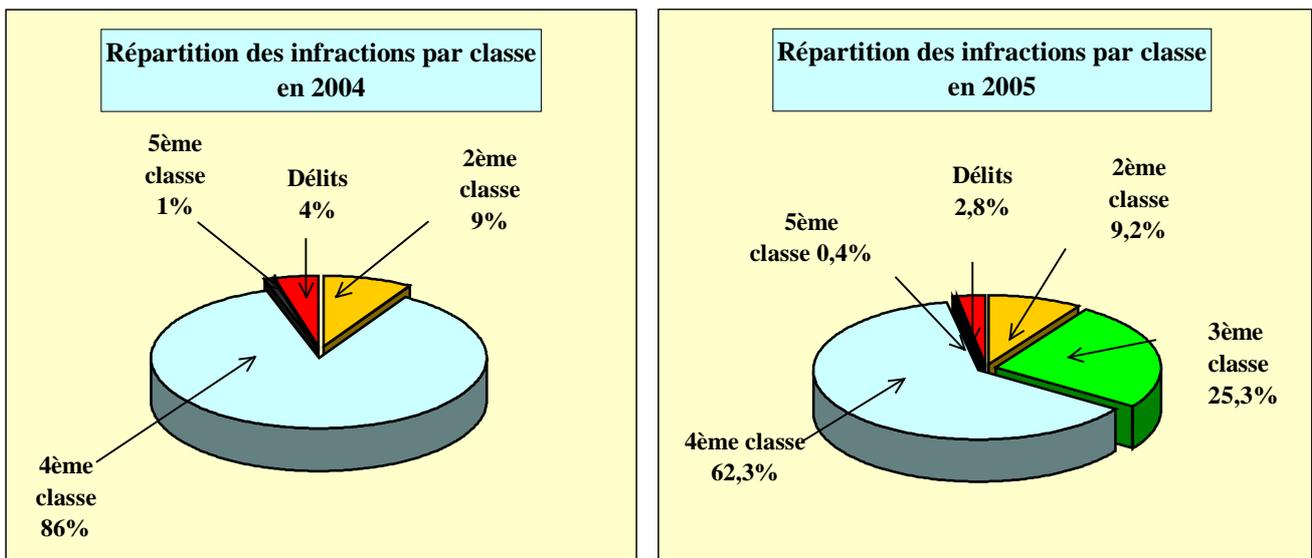
⁴ Voir page ci-contre : les nouvelles dispositions réglementaires.

LA CLASSIFICATION PENALE

Le dépassement de vitesse inférieur à 50 km/h, rend le conducteur passible d'une contravention de la 4^{ème} classe et d'un retrait de un à quatre points. Ces contraventions restent majoritaires. Cependant, elles connaissent une baisse dans la répartition des infractions par classe passant de 86 % à 62 %.

Cette régression résulte d'un effet d'aubaine réglementaire lié à l'article R.413-14 alinéa 1 du code de la route dans sa nouvelle rédaction issue du décret n° 2004-1330 du 6 décembre 2004 relatif aux sanctions en matière de dépassement des vitesses maximales autorisées. En effet, l'amende encourue est désormais celle prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe si deux conditions sont remplies : l'excès de vitesse doit être inférieur à 20 km/h et avoir été commis sur des voies où la vitesse maximale autorisée est supérieure à 50 km/h. Cette disposition est applicable hors agglomération, mais aussi en agglomération, lorsque la vitesse maximale autorisée est plus importante que celle de droit commun.

Ce déclasserment contraventionnel vise à introduire une dose de proportionnalité dans les sanctions encourues. Ainsi, « un petit excès de vitesse », dans les conditions sus-évoquées, peut être sanctionné d'une amende de 45 € contre 90 € auparavant et d'un retrait d'un point.



Cette modification réglementaire a généré un développement exponentiel des contraventions de la 3^{ème} classe (900 000 soit 25% des infractions ayant entraîné un retrait de points) notamment en raison du développement des radars automatiques pour lesquels plus de 80 % des excès de vitesse relevés sont inférieurs à 20 km/h.

Les contraventions de 2^{ème} classe progressent de 217 000 en 2004 à 331 000 en 2005 ; mais leur part relative demeure stable s'agissant essentiellement, comme indiqué précédemment, de l'usage d'un téléphone mobile au volant.

Les contraventions de 5^{ème} classe sont en régression. Elles passent de 20 000 en 2004 à 12 000 en 2005. Il s'agit principalement des excès de vitesse de 50 km/h et au-delà (1 % en valeur relative).

Les délits, en majorité des conduites en état d'ivresse, sont en très légère diminution évoluant de 104 000 en 2004 à 100 000 en 2005.

LES RETRAITS DE POINTS

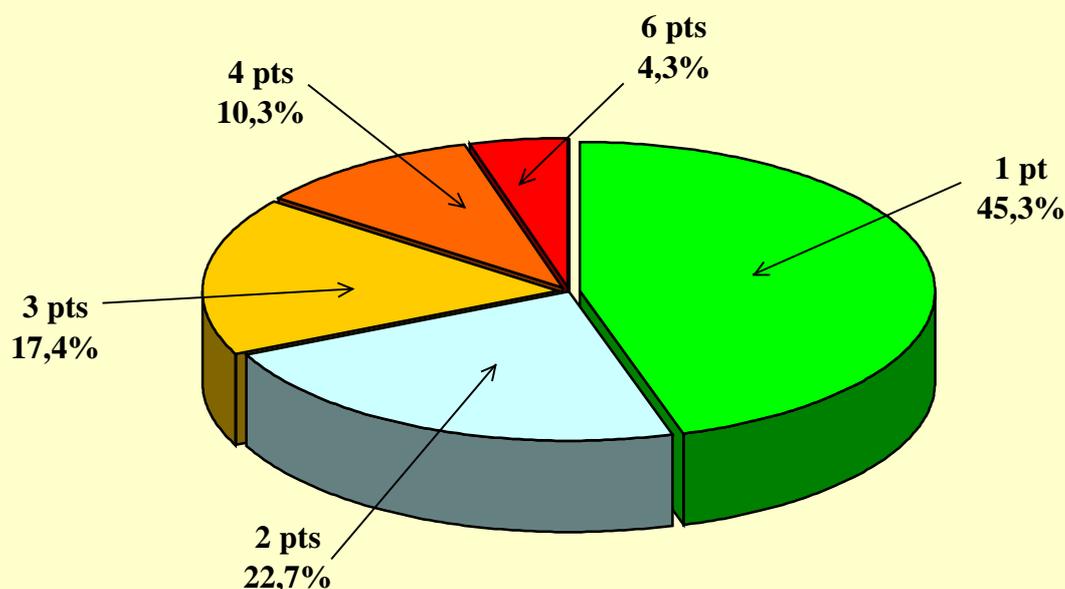
Le nombre de retraits de points est en progression constante depuis deux ans : + 44 % en 2003 et + 45 % en 2004. Toutefois, 2005 marque un palier avec + 16 % : 7 460 000 points retirés contre 6 440 000 en 2004.

Le décret n° 2004-1330 du 6 décembre 2004 relatif aux sanctions en matière de dépassement de vitesses maximales autorisées a renforcé les sanctions pour grand excès de vitesse en augmentant le nombre de points retirés ; soit désormais six points contre quatre points auparavant. Cette modification ne sera pas sans conséquence pour les conducteurs novices qui, titulaires d'un permis de conduire affecté d'un capital initial de six points, auront leur permis automatiquement invalidé en cas de contravention de grand excès de vitesse.

Le nombre de points retirés varie en fonction de l'importance de l'excès de vitesse :

- quatre points s'il est égal ou supérieur à 40 km/h mais inférieur à 50 km/h,
- trois points s'il est égal ou supérieur à 30 km/h,
- deux points s'il est égal ou supérieur à 20 km/h,
- un point s'il est inférieur à 20 km/h.

Répartition des infractions par retraits de points en 2005



Avec le développement des radars automatisés, les infractions passibles d'un retrait de un point sont en nette progression et occupent à présent le premier rang (45 % contre 25 % en 2004). Il s'agit, comme cela, a déjà été souligné antérieurement, essentiellement des excès de vitesse inférieurs à 20 km/h.

En conséquence, les infractions passibles d'un retrait de deux points (usage du téléphone mobile au volant et excès de vitesse entre 20 et 30 km/h), sont en progression (687 000 en 2004 et 815 000 en 2005), mais leur valeur relative diminue.

Les infractions à six points progressent de 115 000 en 2004 à 155 000 en 2005 et restent stables en pourcentage.

LES CONDUCTEURS SANCTIONNÉS

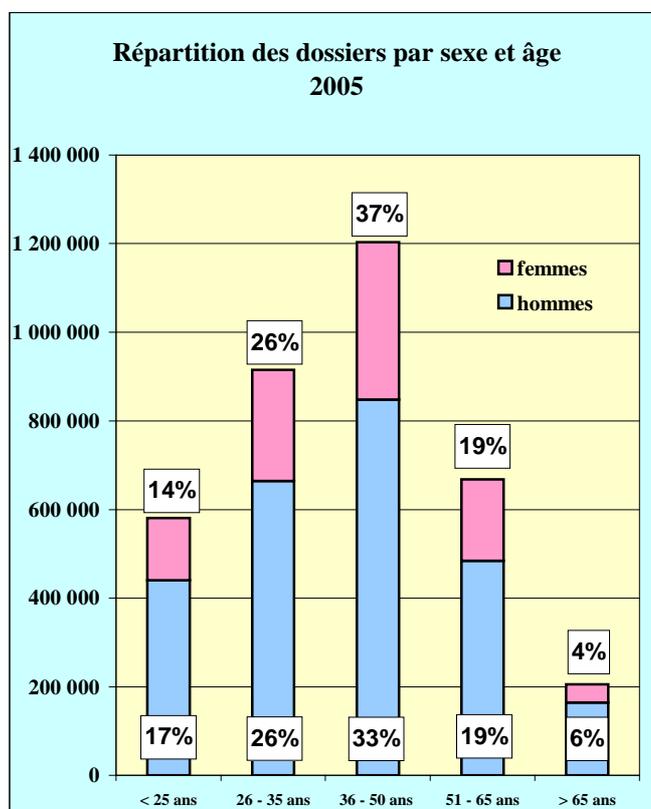
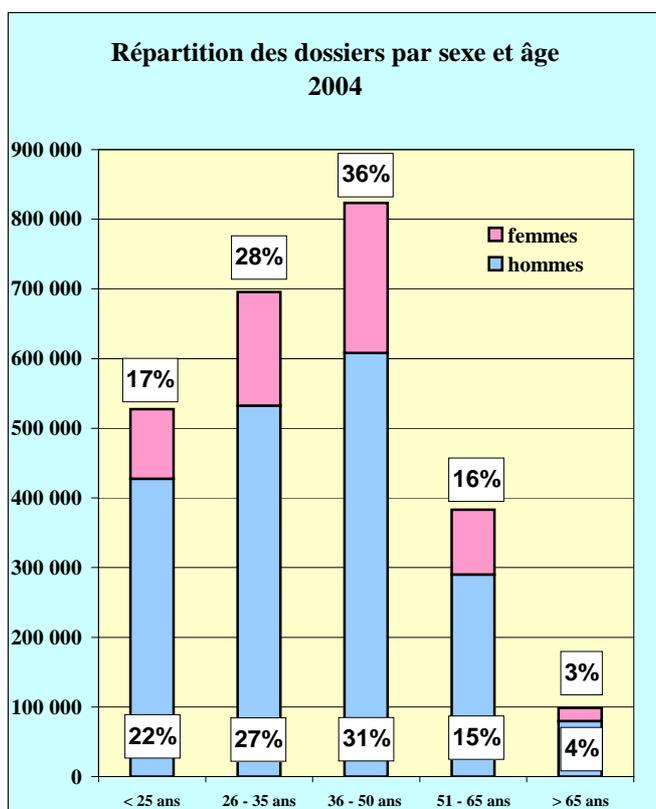
Comme les années précédentes, si les conducteurs sont majoritairement représentés dans les dossiers de retrait de points (73 %), la tendance est à une augmentation du nombre des infractions commises par les conductrices :

- en 2004, les conductrices faisaient l'objet de 590 000 dossiers de retrait de points soit 23 % de l'ensemble,
- en 2005, elles sont 971 000 soit 27 % de l'ensemble. Cela représente une progression de 64 %.

Les tranches d'âge des 26/35 ans et 36/50 ans restent celles où l'ensemble des conducteurs et conductrices enfrennent le plus souvent le code de la route (58 % chez les hommes et 62 % pour les femmes).

Le fait nouveau vient des moins de 25 ans, tranche d'âge pourtant particulièrement touchée par la mortalité routière :

- si le nombre d'infractions constatées pour les hommes de moins de 25 ans est en légère hausse passant de 427 000 en 2004 à 440 000 en 2005 : leur part relative est en diminution de 22 à 17 % dans la pyramides des âges ;
- parallèlement, la part des hommes âgés de 51/65 ans passe de 15 à 19 % (de 16 à 19 % pour les femmes) et celle des plus de 65 ans de 4 à 6 % avec une progression importante de 106 % (de 79 000 en 2004 à 164 000 en 2005).



Il y a lieu de s'interroger sur la hausse sensible du nombre des retraits de points concernant les conducteurs de plus de 50 ans. L'une des explications pourrait être la méthode consistant à désigner les grands-parents en lieu et place des jeunes conducteurs, pratique illégale⁵ qui tendrait à se développer.

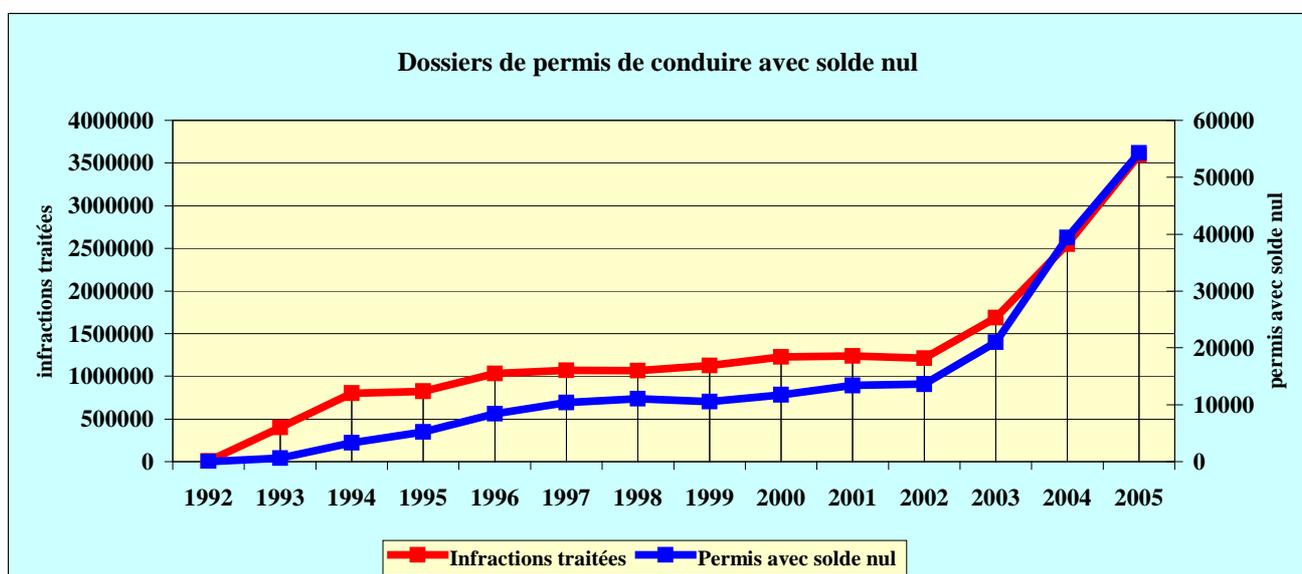
⁵ Article 434-23 du code pénal.

LES PERMIS DE CONDUIRE INVALIDÉS ET LE RETABLISSEMENT DU NOMBRE INITIAL DE POINTS

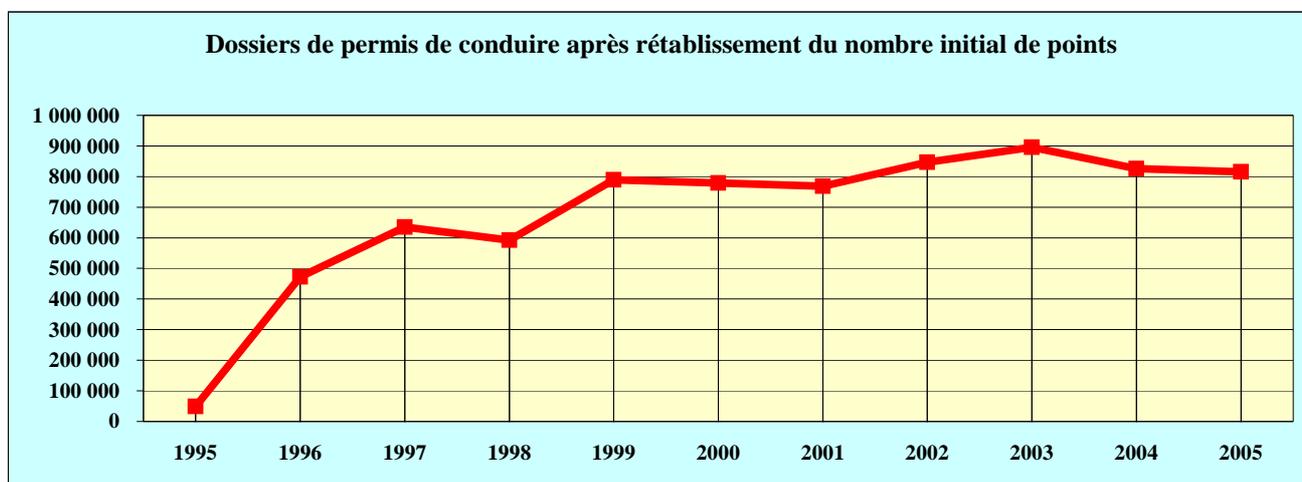
La courbe du nombre de permis invalidés pour défaut de points connaît une progression à partir de mi-2003 qui se combine à celles des infractions traitées. Cette évolution résulte, à la fois, de l'augmentation des contrôles routiers et du renforcement des barèmes de retraits de points. Cette évolution mérite une attention particulière pour l'avenir et inquiète les services de contrôle routier.

Au cours de l'année 2005, on compte 54 242 dossiers de permis de conduire invalidés (correspondant à un solde nul de points) soit une augmentation de 37 % par rapport à 2004. 95 % de ces permis sont détenus par des conducteurs. Avec une progression de 75 %, les conductrices commencent également à rejoindre cette tendance.

Ce chiffre de 95 % pour les hommes peut être rapproché d'une statistique selon laquelle huit tués sur dix sur la route sont des hommes et pour les femmes (2/10), une sur deux est passagère⁶.



En 2005, 816 000 titulaires de permis de conduire ont vu rétablir leur nombre initial de points. Soit un chiffre en faible diminution par rapport à 2004 (825 000). Cette observation est en rupture par rapport aux augmentations consécutives de 6 % et de 10 % pour les années 2003 et 2002.



⁶ Jean-Pascal Assailly, chercheur à l'INRETS.

SYNTHESE GENERALE 2005

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
Dossiers traités	2 601 543	971 263	3 572 806
Infractions traitées	2 616 966	973 288	3 590 254
Points retirés	5 693 904	1 767 571	7 461 475
Dossiers de permis avec solde nul	51 714	2 528	54 242
Dossiers de permis rétablis	612 356	203 596	815 952

Dossiers traités par tranches d'âge	< ou = 25 ans	de 26 à 35 ans	de 36 à 50 ans	de 51 à 65 ans	> 65 ans
<i>Hommes</i>	440 398	664 502	848 042	484 188	164 413
Pourcentage par tranche d'âge	16,93%	25,54%	32,60%	18,61%	6,32%
Total des dossiers <i>hommes</i> traités :	2 601 543	Pourcentage sur l'ensemble :		72,82%	
<i>Femmes</i>	140 483	250 223	355 075	184 252	41 230
Pourcentage par tranche d'âge	14,46%	25,76%	36,56%	18,97%	4,24%
Total des dossiers <i>femmes</i> traités :	971 263	Pourcentage sur l'ensemble :		27,18%	
Répartition <i>Hommes</i>	12,33%	18,60%	23,74%	13,55%	4,60%
Répartition <i>Femmes</i>	3,93%	7,00%	9,94%	5,16%	1,15%
Ensemble des dossiers	580 881	914 725	1 203 117	668 440	205 643
Pourcentage par tranche d'âge	16,26%	25,60%	33,67%	18,71%	5,76%

Infractions traitées par points	1 pt	2 pts	3 pts	4 pts	6 pts	8 pts	Total
Vitesse	1 616 558	499 351	188 135	36 850	11 787	-	2 352 681
Règles de circulation	9 480	315 999	122 567	33 628	-	-	481 674
Ceintures et casques	-	-	311 944	-	-	-	311 944
Règles de priorité	-	-	-	300 367	-	-	300 367
Alcoolémie	-	-	-	0	125 510	3	125 513
Délits de fuite et entraves	-	-	-	-	6 841	-	6 841
Dommages corporels	-	-	-	2	5 815	0	5 817
Règles administratives	-	-	276	-	3 701	-	3 977
Stupéfiants	-	-	-	-	1 440	-	1 440
Total	1 626 038	815 350	622 922	370 847	155 094	3	3 590 254

Infractions traitées par catégories	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	Pourcentage
Vitesse	1 644 579	708 102	2 352 681	65,53%
Règles de circulation	366 347	115 327	481 674	13,42%
Ceintures et casques	253 564	58 380	311 944	8,69%
Règles de priorité	222 745	77 622	300 367	8,37%
Alcoolémie	114 474	11 039	125 513	3,50%
Délits de fuite et entraves	6 157	684	6 841	0,19%
Dommages corporels	4 263	1 554	5 817	0,16%
Règles administratives	3 457	520	3 977	0,11%
Stupéfiants	1 380	60	1 440	0,04%
Total	2 616 966	973 288	3 590 254	100,00%

Infractions traitées par classes	2ème classe	3ème classe	4ème classe	5ème classe	Délits	Total
Hommes	245 568	617 307	1 653 353	10 870	89 868	2 616 966
Femmes	85 352	292 317	584 230	1 001	10 388	973 288
TOTAL	330 920	909 624	2 237 583	11 871	100 256	3 590 254

II – TABLEAUX STATISTIQUES

LA REPARTITION DES INFRACTIONS PAR CATEGORIE

. Vitesse.....	pages 14 et 15
. Règles de circulation.....	16 et 17
. Règles de priorité.....	18
. Ceintures et casques.....	18
. Règles administratives	19
. Entraves et délits de fuite.....	20
. Dommages corporels.....	21
. Alcoolémie.....	22
. Stupéfiants.....	23
. Synthèse.....	25

LA CLASSIFICATION PENALE

. Contraventions de 2 ^{ème} classe.....	27
. Contraventions de 3 ^{ème} classe.....	27
. Contraventions de 4 ^{ème} classe.....	28 à 31
. Contraventions de 5 ^{ème} classe.....	32
. Les délits.....	33 à 37
. Synthèse.....	39

Nb : les natinf (code du Ministère de la justice de la nature de l'infraction) repérés par un astérisque () n'existent plus mais des infractions ont été relevées avec ces numéros et continuent de faire l'objet d'un traitement.*

LA REPARTITION DES INFRACTIONS PAR CATEGORIE

. Vitesse

Pts	Classe	Natinf	Excès de vitesse d'au moins 50 km/h	Infractions
6	5 ^{ème}	21526	par conducteur de véhicule à moteur	11 749
6	Délit	22037	récidive par conducteur de véhicule à moteur	38
4	5 ^{ème}	21538*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	54

Pts	Classe	Natinf	Excès de vitesse d'au moins 40 km/h	Infractions
4	4 ^{ème}	11300*	<i>par véhicule P.T.A.C. < ou = 3,5 tonnes</i>	1

Pts	Classe	Natinf	Excès de vitesse d'au moins 40 km/h et de moins de 50 km/h	Infractions
4	4 ^{ème}	21527	par conducteur de véhicule à moteur	36 619
4	4 ^{ème}	21539*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	176

Pts	Classe	Natinf	Excès de vitesse d'au moins 30 km/h et de moins de 40 km/h	Infractions
3	4 ^{ème}	11301	par conducteur de véhicule à moteur	186 776
3	4 ^{ème}	12925*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	639

Pts	Classe	Natinf	Excès de vitesse d'au moins 20 km/h et de moins de 30 km/h	Infractions
2	4 ^{ème}	11302	par conducteur de véhicule à moteur	498 982

Pts	Classe	Natinf	Excès de vitesse inférieur à 30 km/h	Infractions
3	4 ^{ème}	12926*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	720

. Vitesse (suite)

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h	Infractions
1	4 ^{ème}	25386	par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée <= 50 km/h	443 526
1	3 ^{ème}	25387	par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée > 50 km/h	909 624
1	4 ^{ème}	11014*	par véhicule P.T.A.C. > 10 tonnes - transport en commun de personnes	19
1	4 ^{ème}	11303*	par conducteur de véhicule à moteur	263 389

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse hors tranches	Infractions
2	2 ^{ème}	06206*	non respect de la limitation de vitesse imposée aux nouveaux conducteurs	369

Récapitulatif "vitesse"			Infractions
au moins 50 km/h			11 841
<i>au moins 40 km/h*</i>			1
au moins 40 km/h et moins de 50 km/h			36 795
<i>au moins 30 km/h*</i>			0
au moins 30 km/h et moins de 40 km/h			187 415
au moins 20 km/h et moins de 30 km/h			498 982
<i>inférieur à 30 km/h*</i>			720
inférieur à 20 km/h			1 616 558
<i>hors tranches*</i>			369
Total des infractions traitées pour excès de vitesse			2 352 681

. Règles de circulation

Pts	Classe	Natif	Circulation	Infractions
3	4 ^{ème}	00201	Arrêt ou stationnement dangereux d'un véhicule	4 569
3	2 ^{ème}	00217	Changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable	12 465
4	4 ^{ème}	00256	Circulation de véhicule en sens interdit	32 683
3	4 ^{ème}	06093	Circulation d'un véhicule en marche normale sur la partie gauche d'une chaussée à double sens de circulation	3 663
3	4 ^{ème}	06096	Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	8 972
2	4 ^{ème}	06117	Circulation d'un véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	289
4	4 ^{ème}	06212	Exécution d'un demi-tour ou d'une marche arrière sur une autoroute	348
3	2 ^{ème}	06292	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	2 596
2	5 ^{ème}	07557	Usage d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	6
4	4 ^{ème}	11052	Circulation de véhicule, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, en un lieu dépourvu d'éclairage public	597
3	4 ^{ème}	11053	Arrêt ou stationnement de véhicule de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, sur chaussée dépourvue d'éclairage public	43
3	4 ^{ème}	11325	Franchissement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	74 390
1	4 ^{ème}	11326	Chevauchement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	9 480
2	5 ^{ème}	22909	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	60
2	4 ^{ème}	22919	Arrêt ou stationnement de véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	13
3	4 ^{ème}	23082	Conduite d'un véhicule sans respecter la distance de sécurité imposée avec le véhicule qui précède - ouvrage routier présentant des risques particuliers	252
2	2 ^{ème}	23800	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	315 490
2	4 ^{ème}	06095*	<i>Franchissement ou chevauchement d'une ligne continue</i>	5

Règles de circulation (suite)

Pts	Classe	Natinf	Dépassement	Infractions
3	4 ^{ème}	06102	Dépassement de véhicule par la droite	6 658
3	4 ^{ème}	06105	Dépassement de véhicule à une intersection de routes	787
3	4 ^{ème}	06108	Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de deux voies	80
2	4 ^{ème}	06109	Accélération par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	136
3	4 ^{ème}	11054	Dépassement de véhicule sans avertissement préalable nécessaire du conducteur dépassé	1 750
3	4 ^{ème}	11055	Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	282
3	4 ^{ème}	11056	Dépassement de véhicule sur la moitié gauche de la chaussée en gênant la circulation en sens inverse	2 193
3	4 ^{ème}	11057	Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant sur une chaussée à double sens de circulation	790
3	4 ^{ème}	11058	Retour prématuré sur la droite par conducteur de véhicule venant d'effectuer un dépassement	652
3	4 ^{ème}	11067	Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	86
3	4 ^{ème}	11068	Dépassement irrégulier d'un véhicule circulant sur une voie ferrée empruntant la chaussée	2
3	4 ^{ème}	22060	Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	1 753
3	4 ^{ème}	22900	Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	584

. Règles de priorité

Pts	Classe	Natif	Priorité	Infractions
4	4 ^{ème}	00202	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée	3 526
4	4 ^{ème}	00203	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt absolu imposé par le panneau "stop" à une intersection de routes	86 966
4	4 ^{ème}	00207	Refus de priorité à droite à une intersection de routes	5 010
4	4 ^{ème}	00210	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	194 795
4	4 ^{ème}	00221	Refus de priorité par conducteur de véhicule venant d'une voie non ouverte à la circulation publique ou d'une aire de stationnement	677
4	4 ^{ème}	06091	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant un carrefour à sens giratoire	2 295
4	4 ^{ème}	06111	Refus de priorité à une intersection de routes où l'obligation de céder le passage est signalée	3 608
4	4 ^{ème}	06112	Refus de priorité à une intersection par conducteur venant de marquer l'arrêt au "stop"	2 294
4	4 ^{ème}	06223	Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	540
4	4 ^{ème}	11059	Refus de priorité au train ou au matériel circulant sur une voie ferrée traversant ou suivant la route	6
4	4 ^{ème}	11060	Franchissement de passage à niveau avec un véhicule risquant d'être immobilisé sur la voie ferrée	9
4	4 ^{ème}	11062	Franchissement de passage à niveau à l'approche d'un train	7
4	4 ^{ème}	11063	Inobservation par conducteur de l'arrêt imposé par la fermeture des barrières d'un passage à niveau de voie ferrée	166
4	4 ^{ème}	11064	Refus par conducteur d'obtempérer aux injonctions d'un garde lors de la traversée de voie ferrée à un passage à niveau	1
4	4 ^{ème}	11077	Refus de priorité à un véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	167
4	4 ^{ème}	22917	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation	223
4	4 ^{ème}	22918	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une autoroute	75
4	4 ^{ème}	22948	Omission, par conducteur de véhicule ou de troupeau immobilisé de force sur une voie ferrée, de prendre les mesures de sécurité	1
4	4 ^{ème}	00205*	<i>Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation ou une autoroute</i>	1

. Ceintures et casques

Pts	Classe	Natif	Ceintures et casques	Infractions
3	4 ^{ème}	12929	Conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement	308 885
3	4 ^{ème}	12931	Conduite d'une motocyclette sans port d'un casque homologué	2 887
3	4 ^{ème}	22921	Conduite d'un tricycle ou quadricycle à moteur sans port d'un casque homologué	172

. Règles administratives

Pts	Classe	Natinf	Règles administratives	Infractions
3	4 ^{ème}	22874	Conduite d'un taxi ou d'une voiture de remise sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	0
3	4 ^{ème}	22875	Conduite d'une ambulance sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	3
3	4 ^{ème}	22876	Conduite d'un véhicule affecté au ramassage scolaire sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	0
3	4 ^{ème}	22877	Conduite d'un véhicule de transport public de personnes sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	0

Pts	Classe	Natinf	Permis de conduire	Infractions
3	4 ^{ème}	07538	Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis de conduire non prorogé	263
3	4 ^{ème}	25611	Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	10
6	Délit	02273	Obtention par fausse déclaration d'un permis de conduire un véhicule à moteur	1
6	Délit	05707	Conduite d'un véhicule à moteur malgré une suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire	686
6	Délit	06246	Conduite d'un véhicule à moteur pendant la rétention conservatoire du permis de conduire	77
6	Délit	06247	Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	2 699
6	Délit	11051	Tentative d'obtention, par fausse déclaration, du permis de conduire un véhicule à moteur	1
6	Délit	20504	Refus de restituer un permis de conduire suspendu	26
6	Délit	20505	Refus de restituer un permis de conduire annulé	0
6	Délit	00054*	<i>Refus de restituer un permis de conduire suspendu ou annulé</i>	0

Pts	Classe	Natinf	Plaque d'immatriculation	Infractions
6	Délit	00045	Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou d'inscription inexacte	101
6	Délit	00048	Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	102
6	Délit	00049	Fausse déclaration sur propriétaire de véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire	3
6	Délit	25123	Usurpation de plaque d'immatriculation - numéro attribué à un autre véhicule à moteur	5

Bilan national

ANNEE 2005

. Entraves et délits de fuite

Pts	Classe	Natinf	Entrave	Infractions
6	Délit	00050	Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	2 960
6	Délit	00179	Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	158
6	Délit	02271	Entrave à la circulation sur une voie publique	14
6	Délit	06245	Obstacle par un conducteur à l'immobilisation administrative de son véhicule	83
6	Délit	11050	Tentative d'entrave à la circulation sur une voie publique	0
6	Délit	25124	Refus, par le conducteur d'un véhicule, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, dans des circonstances exposant directement autrui à un risque de mort ou d'infirmité	97

Pts	Classe	Natinf	Délit de fuite	Infractions
6	Délit	00042	Délit de fuite après accident par conducteur de véhicule terrestre	3 529

. Dommages corporels

Pts	Classe	Natinf	Homicide & blessures involontaires avec excès de vitesse	Infractions
6	Délit	24001	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur après excès de vitesse d'au moins 50 km/h	0
6	Délit	24002	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur après excès de vitesse d'au moins 50 km/h	0
6	Délit	24003	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur après excès de vitesse d'au moins 50 km/h	0

Pts	Classe	Natinf	Homicide & blessures involontaires avec délit de fuite	Infractions
6	Délit	00034	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	17
6	Délit	00035	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	4
6	Délit	24000	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	113

. Dommages corporels (suite)

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures involontaires sans permis de conduire	Infractions
6	Délit	24004	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur non titulaire du permis de conduire	0
6	Délit	24005	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur non titulaire du permis de conduire	0
6	Délit	24006	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur non titulaire du permis de conduire	0
6	Délit	24007	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhic. terrestre à moteur dont le permis de conduire a été annulé	0
6	Délit	24010	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été suspendu	0
6	Délit	24011	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été suspendu	0
6	Délit	24012	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été suspendu	0
6	Délit	24013	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhic. terrestre à moteur dont le permis de conduire a été invalidé	0
6	Délit	24016	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été retenu	0
6	Délit	24017	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été retenu	0
6	Délit	24018	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été retenu	0

Pts	Classe	Natif	Autres homicide & blessures involontaires	Infractions
6	Délit	00222	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	1 211
6	Délit	00223	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	3 768
6	Délit	00224	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur	393
6	Délit	12314	Homicide involontaire par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	22
6	Délit	12315	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	42
6	Délit	12323	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	154
6	Délit	24019	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	84
6	Délit	24020	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	5
6	Délit	24021	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur commis avec au moins deux circonstances aggravantes	2
4	5 ^{ème}	11697*	Récidive de blessures involontaires avec I.T.T. <= 3 mois lors de la conduite d'un véhicule	2

. Alcoolémie

Pts	Classe	Natif	Alcoolémie	Infractions
6	Délit	00041	Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	1 863
6	Délit	00051	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	1 678
6	Délit	01247	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré	76 683
6	Délit	08544	Récidive de conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique	145
6	Délit	09009	Récidive de conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	9
6	Délit	09164	Récidive de refus par conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique	2
6	4 ^{ème}	13322	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré	43 059
6	4 ^{ème}	25434	Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air expiré	33
6	Délit	22521*	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique à la suite d'un contrôle d'office	10

Pts	Classe	Natif	Homicide involontaire avec alcoolémie	Infractions
6	Délit	00064	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	8
6	Délit	00259	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	0
6	Délit	06222	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant refusé les vérifications de l'état alcoolique	653
6	Délit	12313*	Homicide involontaire - conduite en état alcoolique et violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence	2

Pts	Classe	Natif	Blessures involontaires avec alcoolémie	Infractions
6	Délit	00025	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	42
6	Délit	00026	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	4
6	Délit	00257	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	1 222
6	Délit	00258	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	80
6	Délit	01241	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	2

Bilan national

ANNEE 2005

. Alcoolémie (suite)

Pts	Classe	Natinf	Blessures involontaires avec alcoolémie (suite)	Infractions
6	Délit	06221	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrestre, à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	5
6	Délit	13331*	Blessures involontaires avec ITT <= 3 mois - conduite en état alcoolique et violation manifestement délibérée obligation sécurité ou prudence	5
6	Délit	20499*	Blessures involontaires avec ITT <= 3 mois - conduite état ivresse manif. et violation manifestement délibérée obligation sécurité ou prudence	2
6	Délit	20502*	Blessures involontaires avec ITT > 3 mois et violation manifest. délibérée oblig. sécurité ou prudence par conduct. ayant refusé vérif. état alcool.	2
6	Délit	20503*	Blessures involontaires avec ITT <= 3 mois et violation manif. délibérée oblig. sécurité ou prudence par conduct. ayant refusé vérif. état alcool.	1

Pts	Classe	Natinf	Homicide & blessures involontaires avec alcoolémie	Infractions
8	Délit	01252*	Homicide et blessures involontaires avec I.T.T. supérieure à 3 mois par conducteur sous l'empire d'un état alcoolique	3

. Stupéfiants

Pts	Classe	Natinf	Usage de stupéfiants	Infractions
6	Délit	22988	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	30
6	Délit	23761	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants	1 145
6	Délit	23762	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	229

Pts	Classe	Natinf	Homicide & blessures involontaires avec usage de stupéfiants	Infractions
6	Délit	23758	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	21
6	Délit	23759	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	8
6	Délit	23760	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	5
6	Délit	23989	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérif. destinées à établir conduite après usage de stupéfiants	2
6	Délit	23990	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérifications destinées à établir conduite après usage de stupéfiants	0
6	Délit	23991	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant refusé les vérifications destinées à établir une conduite après usage de stupéfiants	0

. Synthèse

Catégories	Synthèse	Infractions	Variation /année-1
Vitesse	Total	2 352 681	+73%
Règles de circulation	Circulation	465 921	+34%
	Dépassement	15 753	+2%
	Total	481 674	+33%
Règles de priorité	Total	300 367	+7%
Ceintures, casques	Total	311 944	-23%
Règles administrat.	Règles administratives	3	
	Permis de conduire	3 763	+20%
	Plaque d'immatriculation	211	-21%
	Total	3 977	+17%
Entrave et délit de fuite	Entrave	3 312	-23%
	Délit de fuite	3 529	-27%
	Total	6 841	-25%
Dommmages corporels	Homicide & blessures involontaires avec excès de vitesse	0	
	Homicide & blessures involontaires avec délit de fuite	134	+86%
	Homicide & blessures involontaires sans permis de conduire	0	
	Autres homicide & blessures involontaires	5 683	-30%
	Total	5 817	-29%
Alcoolémie	Alcoolémie	123 482	+2%
	Homicide involontaire avec alcoolémie	663	+2%
	Blessures involontaires avec alcoolémie	1 365	-12%
	Homicide & blessures involontaires avec alcoolémie	3	
	Total	125 513	+2%
Stupéfiants	Usage de stupéfiants	1 404	+382%
	Homicide et blessures avec stupéfiants	36	+112%
	Total	1 440	+368%
Nombre d'infractions traitées		3 590 254	+41%

CLASSIFICATION PENALE DES INFRACTIONS

. Contraventions de 2^{ème} classe

Pts	Classe	Natinf	Excès de vitesse hors tranche	Contraventions
2	2 ^{ème}	06206*	<i>non respect de la limitation de vitesse imposée aux nouveaux conducteurs</i>	369

Pts	Classe	Natinf	Circulation	Contraventions
3	2 ^{ème}	00217	Changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable	12 465
3	2 ^{ème}	06292	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	2 596
2	2 ^{ème}	23800	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	315 490

Récapitulatif des contraventions de 2 ^{ème} classe	
Nombre de contraventions à 2 points	315 859
Nombre de contraventions à 3 points	15 061
Total des contraventions de 2^{ème} classe	330 920

. Contraventions de 3^{ème} classe

Pts	Classe	Natinf	Excès de vitesse inférieurs à 20 km/h	Contraventions
1	3 ^{ème}	25387	par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée > 50 km/h	909 624

Récapitulatif des contraventions de 3 ^{ème} classe	
Nombre de contraventions à 1 points	909 624
Total des contraventions de 3^{ème} classe	909 624

. Contraventions de 4^{ème} classe

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 40 km/h	Contraventions
4	4 ^{ème}	11300*	par véhicule P.T.A.C. < ou = 3,5 tonnes	1

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 40 km/h et de moins de 50 km/h	Contraventions
4	4 ^{ème}	21527	par conducteur de véhicule à moteur	36 619
4	4 ^{ème}	21539*	par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans	176

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 30 km/h et de moins de 40 km/h	Contraventions
3	4 ^{ème}	11301	par conducteur de véhicule à moteur	186 776
3	4 ^{ème}	12925*	par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans	639

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 20 km/h et de moins de 30 km/h	Contraventions
2	4 ^{ème}	11302	par conducteur de véhicule à moteur	498 982

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse inférieur à 30 km/h	Contraventions
3	4 ^{ème}	12926*	par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans	720

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h	Contraventions
1	4 ^{ème}	25386	par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée <= 50 km/h	443 526
1	4 ^{ème}	11014*	par véhicule P.T.A.C. > 10 tonnes - transport en commun de personnes	19
1	4 ^{ème}	11303*	par conducteur de véhicule à moteur	263 389

Pts	Classe	Natif	Circulation	Contraventions
3	4 ^{ème}	00201	Arrêt ou stationnement dangereux d'un véhicule	4 569
4	4 ^{ème}	00256	Circulation de véhicule en sens interdit	32 683

Bilan national

ANNEE 2005

. Contraventions de 4^{ème} classe (suite)

Pts	Classe	Natif	Circulation (suite)	Contraventions
3	4 ^{ème}	06093	Circulation d'un véhicule en marche normale sur la partie gauche d'une chaussée à double sens de circulation	3 663
3	4 ^{ème}	06096	Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	8 972
2	4 ^{ème}	06117	Circulation d'un véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	289
4	4 ^{ème}	06212	Exécution d'un demi-tour ou d'une marche arrière sur une autoroute	348
4	4 ^{ème}	11052	Circulation de véhicule, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, en un lieu dépourvu d'éclairage public	597
3	4 ^{ème}	11053	Arrêt ou stationnement de véhicule de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, sur chaussée dépourvue d'éclairage public	43
3	4 ^{ème}	11325	Franchissement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	74 390
1	4 ^{ème}	11326	Chevauchement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	9 480
2	4 ^{ème}	22919	Arrêt ou stationnement de véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	13
3	4 ^{ème}	23082	Conduite d'un véhicule sans respecter la distance de sécurité imposée avec le véhicule qui précède - ouvrage routier présentant des risques particuliers	252
2	4 ^{ème}	06095*	<i>Franchissement ou chevauchement d'une ligne continue</i>	5

Pts	Classe	Natif	Dépassement	Contraventions
3	4 ^{ème}	06102	Dépassement de véhicule par la droite	6 658
3	4 ^{ème}	06105	Dépassement de véhicule à une intersection de routes	787
3	4 ^{ème}	06108	Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de deux voies	80
2	4 ^{ème}	06109	Accélération par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	136
3	4 ^{ème}	11054	Dépassement de véhicule sans avertissement préalable nécessaire du conducteur dépassé	1 750
3	4 ^{ème}	11055	Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	282
3	4 ^{ème}	11056	Dépassement de véhicule sur la moitié gauche de la chaussée en gênant la circulation en sens inverse	2 193
3	4 ^{ème}	11057	Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant sur une chaussée à double sens de circulation	790
3	4 ^{ème}	11058	Retour prématuré sur la droite par conducteur de véhicule venant d'effectuer un dépassement	652
3	4 ^{ème}	11067	Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	86

. Contraventions de 4^{ème} classe (suite)

Pts	Classe	Natif	Dépassement (suite)	Contraventions
3	4 ^{ème}	11068	Dépassement irrégulier d'un véhicule circulant sur une voie ferrée empruntant la chaussée	2
3	4 ^{ème}	22060	Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	1 753
3	4 ^{ème}	22900	Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	584

Pts	Classe	Natif	Priorité	Contraventions
4	4 ^{ème}	00202	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée	3 526
4	4 ^{ème}	00203	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt absolu imposé par le panneau "stop" à une intersection de routes	86 966
4	4 ^{ème}	00207	Refus de priorité à droite à une intersection de routes	5 010
4	4 ^{ème}	00210	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	194 795
4	4 ^{ème}	00221	Refus de priorité par conducteur de véhicule venant d'une voie non ouverte à la circulation publique ou d'une aire de stationnement	677
4	4 ^{ème}	06091	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant un carrefour à sens giratoire	2 295
4	4 ^{ème}	06111	Refus de priorité à une intersection de routes où l'obligation de céder le passage est signalée	3 608
4	4 ^{ème}	06112	Refus de priorité à une intersection par conducteur venant de marquer l'arrêt au "stop"	2 294
4	4 ^{ème}	06223	Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	540
4	4 ^{ème}	11059	Refus de priorité au train ou au matériel circulant sur une voie ferrée traversant ou suivant la route	6
4	4 ^{ème}	11060	Franchissement de passage à niveau avec un véhicule risquant d'être immobilisé sur la voie ferrée	9
4	4 ^{ème}	11062	Franchissement de passage à niveau à l'approche d'un train	7
4	4 ^{ème}	11063	Inobservation par conducteur de l'arrêt imposé par la fermeture des barrières d'un passage à niveau de voie ferrée	166
4	4 ^{ème}	11064	Refus par conducteur d'obtempérer aux injonctions d'un garde lors de la traversée de voie ferrée à un passage à niveau	1
4	4 ^{ème}	11077	Refus de priorité à un véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	167
4	4 ^{ème}	22917	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation	223

. Contraventions de 4^{ème} classe (suite)

Pts	Classe	Natif	Priorité (suite)	Contraventions
4	4 ^{ème}	22918	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une autoroute	75
4	4 ^{ème}	22948	Omission, par conducteur de véhicule ou de troupeau immobilisé de force sur une voie ferrée, de prendre les mesures de sécurité	1
4	4 ^{ème}	00205*	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation ou une autoroute	1

Pts	Classe	Natif	Ceintures et casques	Contraventions
3	4 ^{ème}	12929	Conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement	308 885
3	4 ^{ème}	12931	Conduite d'une motocyclette sans port d'un casque homologué	2 887
3	4 ^{ème}	22921	Conduite d'un tricycle ou quadricycle à moteur sans port d'un casque homologué	172

Pts	Classe	Natif	Règles administratives	Contraventions
3	4 ^{ème}	7538	Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis de conduire non prorogé	263
3	4 ^{ème}	22874	Conduite d'un taxi ou d'une voiture de remise sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	0
3	4 ^{ème}	22875	Conduite d'une ambulance sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	3
3	4 ^{ème}	22876	Conduite d'un véhicule affecté au ramassage scolaire sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	0
3	4 ^{ème}	22877	Conduite d'un véhicule de transport public de personnes sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	0
3	4 ^{ème}	25611	Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	10

Pts	Classe	Natif	Alcoolémie	Contraventions
6	4 ^{ème}	13322	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré	43 059
6	4 ^{ème}	25434	Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air expiré	33

Récapitulatif des contraventions de 4 ^{ème} classe	
Nombre de contraventions à 1 point	716 414
Nombre de contraventions à 2 points	499 425
Nombre de contraventions à 3 points	607 861
Nombre de contraventions à 4 points	370 791
Nombre de contraventions à 6 points	43 092
Total des contraventions de 4^{ème} classe	2 237 583

. Contraventions de 5^{ème} classe

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 50 km/h	Contraventions
6	5 ^{ème}	21526	par conducteur de véhicule à moteur	11 749
4	5 ^{ème}	21538*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	54

Pts	Classe	Natif	Circulation	Contraventions
2	5 ^{ème}	07557	Usage d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	6
2	5 ^{ème}	22909	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	60

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures involontaires sans alcoolémie	Contraventions
4	5 ^{ème}	11697*	<i>Récidive de blessures involontaires avec I.T.T. <= 3 mois lors de la conduite d'un véhicule</i>	2

Récapitulatif des contraventions de 5 ^{ème} classe		
Nombre de contraventions à 2 points		66
Nombre de contraventions à 4 points		56
Nombre de contraventions à 6 points		11 749
Total des contraventions de 5^{ème} classe		11 871

. Délits

Pts	Classe	Natinf	Vitesse	Délits
6	Délit	22037	Récidive d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	38

Pts	Classe	Natinf	Permis de conduire	Délits
6	Délit	02273	Obtention par fausse déclaration d'un permis de conduire un véhicule à moteur	1
6	Délit	05707	Conduite d'un véhicule à moteur malgré une suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire	686
6	Délit	06246	Conduite d'un véhicule à moteur pendant la rétention conservatoire du permis de conduire	77
6	Délit	06247	Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	2 699
6	Délit	11051	Tentative d'obtention, par fausse déclaration, du permis de conduire un véhicule à moteur	1
6	Délit	20504	Refus de restituer un permis de conduire suspendu	26
6	Délit	20505	Refus de restituer un permis de conduire annulé	0

Pts	Classe	Natinf	Plaque d'immatriculation	Délits
6	Délit	00045	Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou d'inscription inexacte	101
6	Délit	00048	Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	102
6	Délit	00049	Fausse déclaration sur propriétaire de véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire	3
6	Délit	25123	Usurpation de plaque d'immatriculation - numéro attribué à un autre véhicule à moteur	5

Pts	Classe	Natinf	Entrave	Délits
6	Délit	00050	Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	2 960
6	Délit	00179	Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	158
6	Délit	02271	Entrave à la circulation sur une voie publique	14
6	Délit	06245	Obstacle par un conducteur à l'immobilisation administrative de son véhicule	83
6	Délit	11050	Tentative d'entrave à la circulation sur une voie publique	0
6	Délit	25124	Refus, par le conducteur d'un véhicule, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, dans des circonstances exposant directement autrui à un risque de mort ou d'infirmité	97

. Délits (suite)

Pts	Classe	Natinf	Délit de fuite	Délits
6	Délit	00042	Délit de fuite après accident par conducteur de véhicule terrestre	3 529

Pts	Classe	Natinf	Usage de stupéfiants	Délits
6	Délit	22988	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	30
6	Délit	23761	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants	1 145
6	Délit	23762	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	229

Pts	Classe	Natinf	Homicide & blessures involontaires avec excès de vitesse	Délits
6	Délit	24001	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur après excès de vitesse d'au moins 50 km/h	0
6	Délit	24002	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur après excès de vitesse d'au moins 50 km/h	0
6	Délit	24003	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur après excès de vitesse d'au moins 50 km/h	0

Pts	Classe	Natinf	Homicide & blessures involontaires avec usage de stupéfiants	Délits
6	Délit	23758	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	21
6	Délit	23759	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	8
6	Délit	23760	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	5
6	Délit	23989	Blessures involontaires avec incapacité ≤ 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérif. destinées à établir conduite après usage de stupéfiants	2
6	Délit	23990	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérif. destinées à établir conduite après usage de stupéfiants	0
6	Délit	23991	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant refusé les vérifications destinées à établir une conduite après usage de stupéfiants	0

Pts	Classe	Natinf	Homicide & blessures involontaires avec délit de fuite	Délits
6	Délit	00034	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	17
6	Délit	00035	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	4
6	Délit	24000	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	113

. Délits (suite)

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures involontaires sans permis de conduire	Délits
6	Délit	24004	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur non titulaire du permis de conduire	0
6	Délit	24005	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur non titulaire du permis de conduire	0
6	Délit	24006	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur non titulaire du permis de conduire	0
6	Délit	24007	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhic. terrestre à moteur dont le permis de conduire a été annulé	0
6	Délit	24010	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été suspendu	0
6	Délit	24011	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été suspendu	0
6	Délit	24012	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été suspendu	0
6	Délit	24013	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhic. terrestre à moteur dont le permis de conduire a été invalidé	0
6	Délit	24016	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été retenu	0
6	Délit	24017	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été retenu	0
6	Délit	24018	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été retenu	0

Pts	Classe	Natif	Autres homicide & blessures involontaires	Délits
6	Délit	00222	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	1 211
6	Délit	00223	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	3 768
6	Délit	00224	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur	393
6	Délit	12314	Homicide involontaire par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	22
6	Délit	12315	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	42
6	Délit	12323	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	154
6	Délit	24019	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	84
6	Délit	24020	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	5
6	Délit	24021	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur commis avec au moins deux circonstances aggravantes	2

. Délits (suite)

Pts	Classe	Natif	Alcoolémie	Délits
6	Délit	00041	Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	1 863
6	Délit	00051	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	1 678
6	Délit	01247	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré	76 683
6	Délit	08544	Récidive de conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique	145
6	Délit	09009	Récidive de conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	9
6	Délit	09164	Récidive de refus par conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique	2
6	Délit	22521*	<i>Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique à la suite d'un contrôle d'office</i>	10

Pts	Classe	Natif	Homicide involontaire avec alcoolémie	Délits
6	Délit	00064	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	8
6	Délit	00259	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	0
6	Délit	06222	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant refusé les vérifications de l'état alcoolique	653
6	Délit	12313*	<i>Homicide involontaire - conduite en état alcoolique et violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence</i>	2

Pts	Classe	Natif	Blessures involontaires avec alcoolémie	Délits
6	Délit	00025	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	42
6	Délit	00026	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	4
6	Délit	00257	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	1 222
6	Délit	00258	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	80
6	Délit	01241	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	2
6	Délit	06221	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	5
6	Délit	13331*	<i>Blessures involontaires avec ITT <= 3 mois - conduite en état alcoolique et violation manifestement délibérée obligation sécurité ou prudence</i>	5
6	Délit	20499*	<i>Blessures involontaires avec ITT <= 3 mois - conduite état ivresse manif. et violation manifestement délibérée obligation sécurité ou prudence</i>	2
6	Délit	20502*	<i>Blessures involontaires avec ITT > 3 mois et violation manifest. délibérée oblig. sécurité ou prudence par conduct. ayant refusé vérif. état alcool.</i>	2

. Délits (suite)

Pts	Classe	Natif	Blessures involontaires avec alcoolémie (suite)	Délits
6	Délit	20503*	Blessures involontaires avec ITT ≤ 3 mois et violation manif. délibérée oblig. sécurité ou prudence par conduct. ayant refusé vérif. état alcool.	1

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures involontaires avec alcoolémie	Délits
8	Délit	01252*	Homicide et blessures involontaires avec I.T.T. supérieure à 3 mois par conducteur sous l'empire d'un état alcoolique	3

Récapitulatif des délits	
Nombre de délits à 6 points	100 253
Nombre de délits à 8 points	3
Total des délits	100 256

. Synthèse

Synthèse		Variation /année-1
Nombre de contraventions à 2 points	315 859	+55%
Nombre de contraventions à 3 points	15 061	+16%
Total des contraventions de 2^{ème} classe	330 920	+52%
Nombre de contraventions à 1 point	909 624	
Total des contraventions de 3^{ème} classe	909 624	
Nombre de contraventions à 1 point	716 414	+21%
Nombre de contraventions à 2 points	499 425	+3%
Nombre de contraventions à 3 points	607 861	-17%
Nombre de contraventions à 4 points	370 791	+3%
Nombre de contraventions à 6 points	43 092	+8%
Total des contraventions de 4^{ème} classe	2 237 583	+1%
Nombre de contraventions à 2 points	66	+10%
Nombre de contraventions à 4 points	56	-100%
Nombre de contraventions à 6 points	11 749	-
Total des contraventions de 5^{ème} classe	11 871	-41%
Nombre de délits à 6 points	100 253	-4%
Nombre de délits à 8 points	3	+50%
Total des délits	100 256	-4%
Nombre d'infractions traitées	3 590 254	+41%

III – REPARTITION TERRITORIALE

LE BILAN REGIONAL

LES INFRACTIONS.....	pages 44 et 45
LES POINTS RETIRES.....	46 et 47
LES DOSSIERS DE PERMIS DE CONDUIRE AVEC SOLDE NUL.....	48 et 49

LE BILAN DEPARTEMENTAL

LES INFRACTIONS.....	52 et 53
LES POINTS RETIRES.....	54 et 55
LES DOSSIERS DE PERMIS DE CONDUIRE AVEC SOLDE NUL.....	56 et 57

BILAN REGIONAL

LES INFRACTIONS

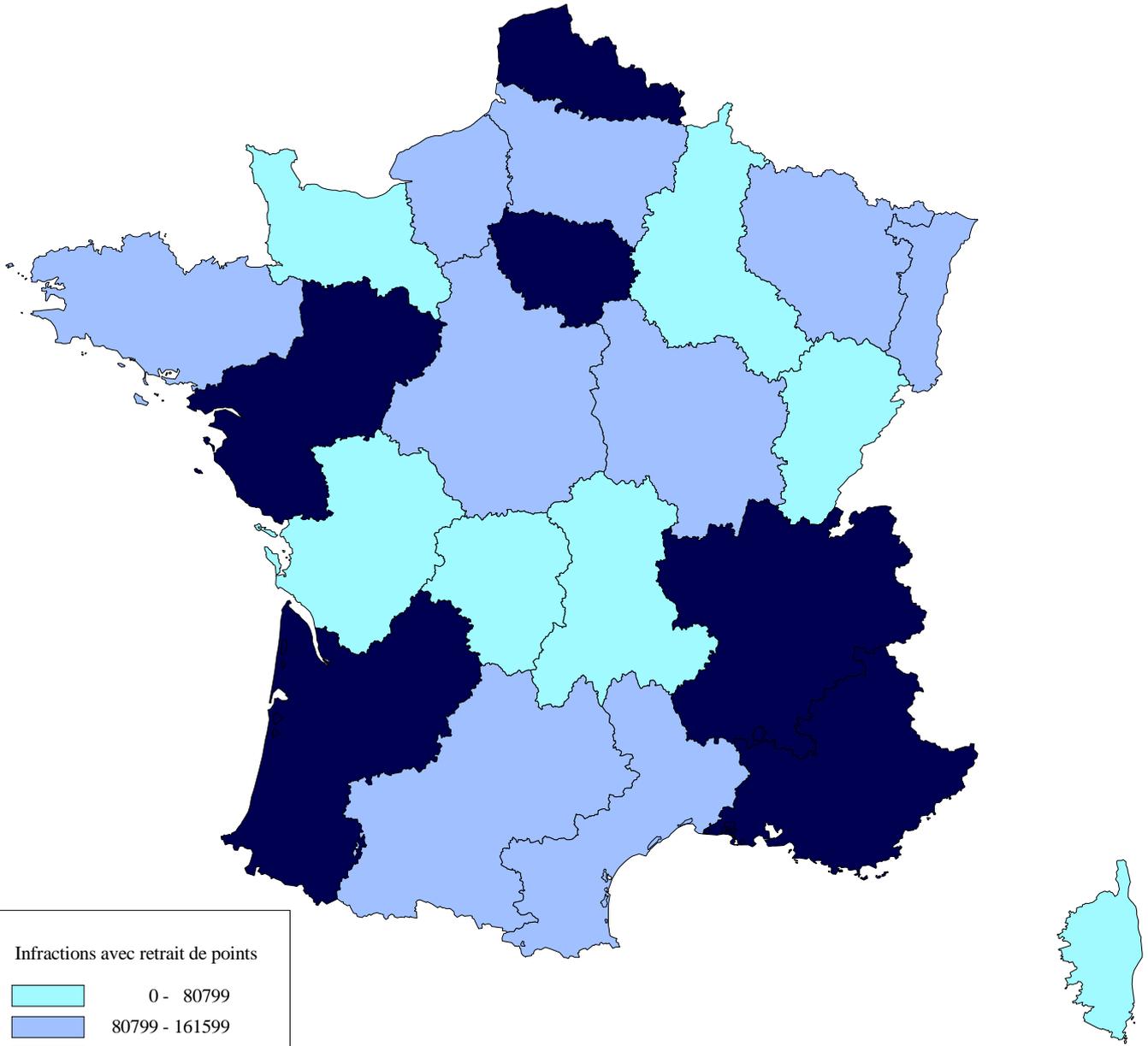
Régions	Total infractions
Ile-de-France	821 465
Rhône-Alpes	381 657
Provence-Alpes-Côte d'Azur	318 866
Nord-Pas-de-Calais	204 630
Pays de la Loire	165 141
Aquitaine	164 229
Languedoc-Roussillon	146 362
Lorraine	139 108
Centre	134 283
Midi-Pyrénées	130 266
Bretagne	128 681
Alsace	111 481
Picardie	110 684
Haute-Normandie	95 391
Bourgogne	94 784
Poitou-Charentes	80 435
Champagne-Ardenne	74 585
Basse-Normandie	70 535
Franche-Comté	65 102
Auvergne	65 061
Limousin	33 455
Corse	18 994

En bleu foncé : les régions supérieures à la moyenne de la métropole (161 599).

En bleu moyen : les régions inférieures à la moyenne de la métropole.

En bleu ciel : les régions deux fois inférieures à la moyenne de la métropole (80 799).

**INFRACTIONS
BILAN REGIONAL
Année 2005**



Infractions avec retrait de points

- 0 - 8079
- 8079 - 16159
- 16159 - 82146

LES POINTS RETIRES

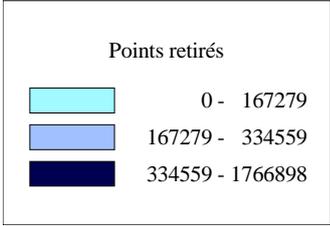
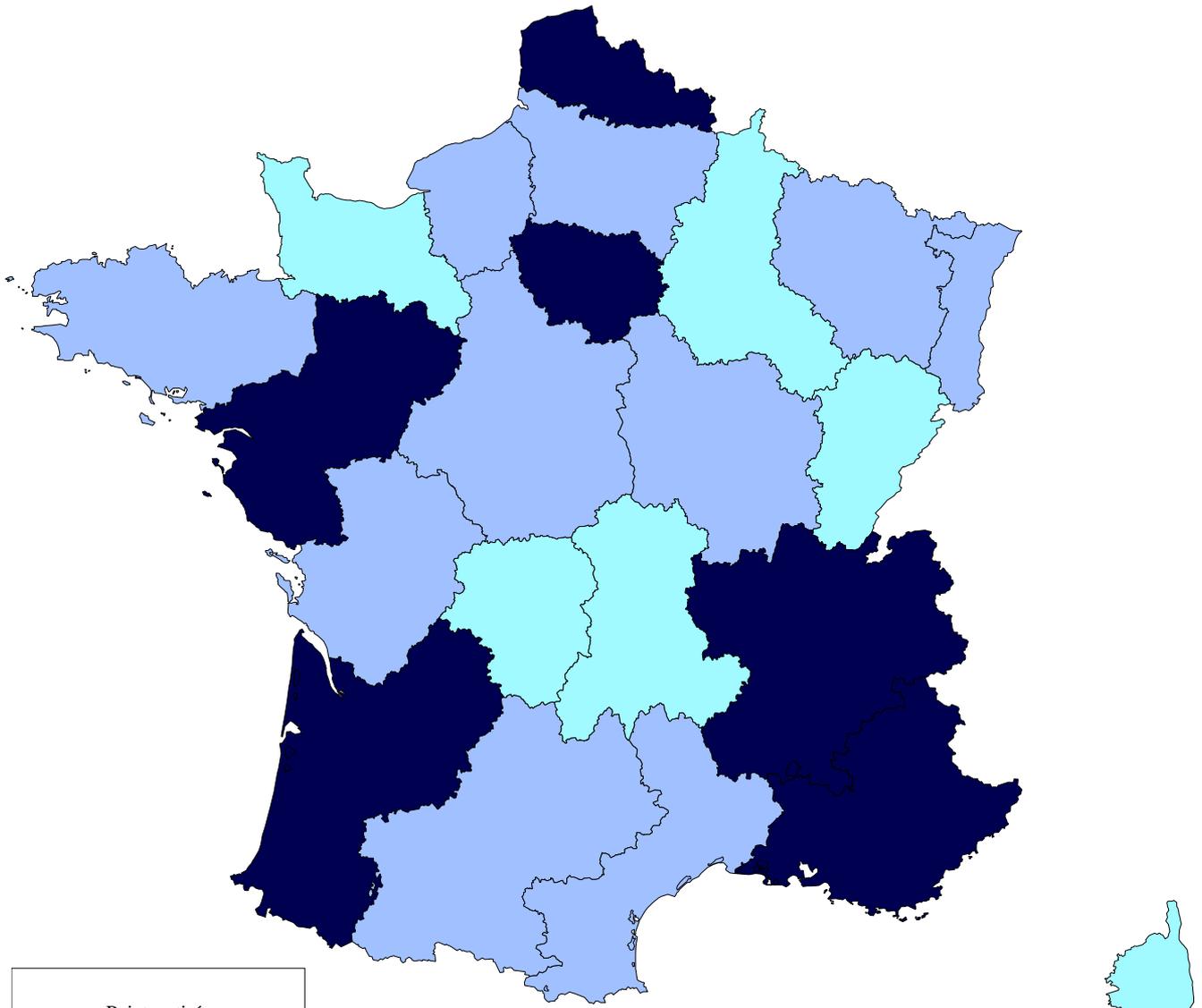
Régions	Total points retirés
Ile-de-France	1 766 898
Rhône-Alpes	715 682
Provence-Alpes-Côte d'Azur	628 118
Nord-Pas-de-Calais	421 499
Pays de la Loire	358 845
Aquitaine	337 194
Languedoc-Roussillon	302 980
Centre	293 075
Bretagne	278 566
Midi-Pyrénées	271 326
Lorraine	262 316
Picardie	235 013
Alsace	224 035
Haute-Normandie	212 804
Bourgogne	184 409
Poitou-Charentes	173 104
Champagne-Ardenne	163 760
Basse-Normandie	157 900
Franche-Comté	132 378
Auvergne	128 369
Limousin	66 895
Corse	45 143

En bleu foncé : les régions supérieures à la moyenne de la métropole (334 559).

En bleu moyen : les régions inférieures à la moyenne de la métropole.

En bleu ciel : les régions deux fois inférieures à la moyenne de la métropole (80 799).

**POINTS RETIRES
BILAN REGIONAL
Année 2005**



LES DOSSIERS DE PERMIS DE CONDUIRE AVEC UN SOLDE NUL

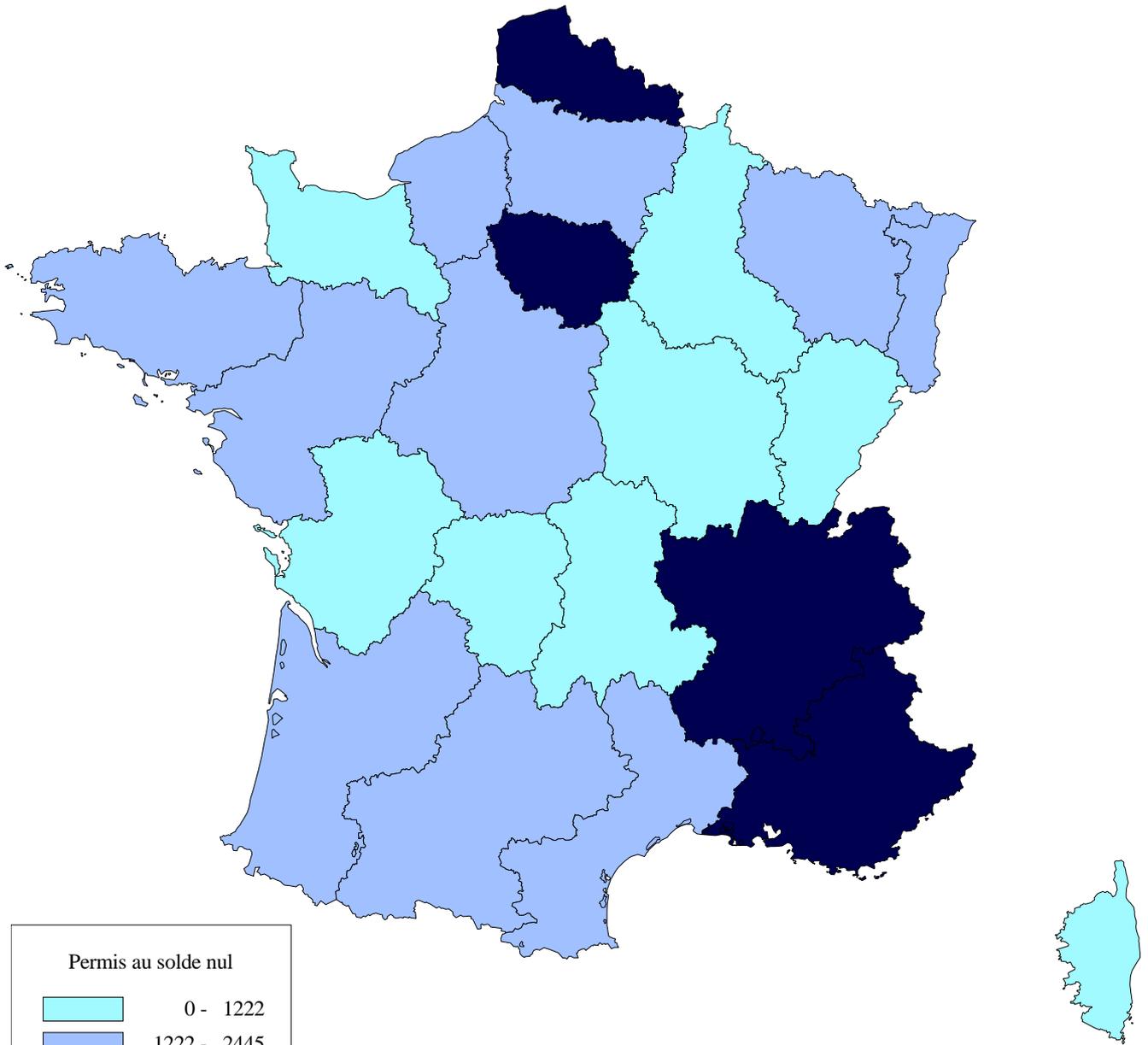
Régions	Total soldes nuls
Ile-de-France	20 102
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 632
Rhône-Alpes	4 109
Nord-Pas-de-Calais	2 715
Pays de la Loire	2 013
Centre	1 967
Languedoc-Roussillon	1 752
Alsace	1 701
Aquitaine	1 695
Picardie	1 560
Haute-Normandie	1 543
Lorraine	1 533
Midi-Pyrénées	1 341
Bretagne	1 276
Champagne-Ardenne	1 045
Basse-Normandie	992
Bourgogne	895
Poitou-Charentes	865
Franche-Comté	804
Auvergne	587
Corse	421
Limousin	242

En bleu foncé : les régions supérieures à la moyenne de la métropole (2 445).

En bleu moyen : les régions inférieures à la moyenne de la métropole.

En bleu ciel : les régions deux fois inférieures à la moyenne de la métropole (1 222).

**PERMIS AU SOLDE NUL
BILAN REGIONAL
Année 2005**



Permis au solde nul

	0 - 1222
	1222 - 2445
	2445 - 20102

BILAN DEPARTEMENTAL

LES INFRACTIONS

n°	Départements	Total infractions	n°	Départements	Total infractions
75	Paris	149 927	28	Eure-et-Loir	25 284
59	Nord	136 452	22	Côtes-d'Armor	24 062
13	Bouches-du-Rhône	130 741	56	Morbihan	22 835
92	Hauts-de-Seine	116 195	88	Vosges	22 483
93	Seine-Saint-Denis	112 763	50	Manche	22 200
69	Rhône	110 724	66	Pyrénées-Orientales	20 663
78	Yvelines	105 758	89	Yonne	20 321
77	Seine-et-Marne	93 794	24	Dordogne	19 994
33	Gironde	84 795	07	Ardèche	19 030
94	Val-de-Marne	84 531	86	Vienne	18 418
95	Val-d'Oise	80 808	87	Haute-Vienne	18 391
38	Isère	77 988	11	Aude	17 806
91	Essonne	77 689	16	Charente	17 322
06	Alpes-Maritimes	71 088	10	Aube	17 091
62	Pas-de-Calais	68 178	47	Lot-et-Garonne	16 622
67	Bas-Rhin	66 786	08	Ardennes	16 402
44	Loire-Atlantique	63 914	41	Loir-et-Cher	15 610
76	Seine-Maritime	62 538	03	Allier	15 519
83	Var	60 793	18	Cher	15 085
34	Hérault	59 970	974	Réunion	14 805
57	Moselle	58 502	53	Mayenne	14 359
31	Haute-Garonne	55 886	79	Deux-Sèvres	14 347
35	Ille-et-Vilaine	52 969	40	Landes	14 223
42	Loire	49 649	70	Haute-Saône	13 910
54	Meurthe-et-Moselle	46 011	82	Tarn-et-Garonne	13 317
60	Oise	45 956	39	Jura	13 292
30	Gard	45 419	81	Tarn	13 184
68	Haut-Rhin	44 695	55	Meuse	12 112
84	Vaucluse	41 794	43	Haute-Loire	11 924
45	Loiret	38 440	36	Indre	11 895
14	Calvados	36 657	65	Hautes-Pyrénées	11 847
74	Haute-Savoie	36 545	12	Aveyron	11 816
21	Côte-d'Or	33 609	61	Orne	11 678
27	Eure	32 853	19	Corrèze	11 308
02	Aisne	32 592	2A	Corse-du-Sud	10 807
01	Ain	32 174	58	Nièvre	10 732
80	Somme	32 136	52	Haute-Marne	10 595
49	Maine-et-Loire	32 076	32	Gers	10 211
63	Puy-de-Dôme	31 823	972	Martinique	9 566
51	Marne	30 497	46	Lot	8 879
17	Charente-Maritime	30 348	2B	Haute-Corse	8 187
71	Saône-et-Loire	30 122	90	Territoire de Belfort	7 977
25	Doubs	29 923	04	Alpes-de-Haute-Provence	7 418
29	Finistère	28 815	05	Hautes-Alpes	7 032
64	Pyrénées-Atlantiques	28 595	971	Guadeloupe	6 165
85	Vendée	28 194	15	Cantal	5 795
73	Savoie	27 994	09	Ariège	5 126
37	Indre-et-Loire	27 969	23	Creuse	3 756
26	Drôme	27 553	973	Guyane	2 908
72	Sarthe	26 598	48	Lozère	2 504

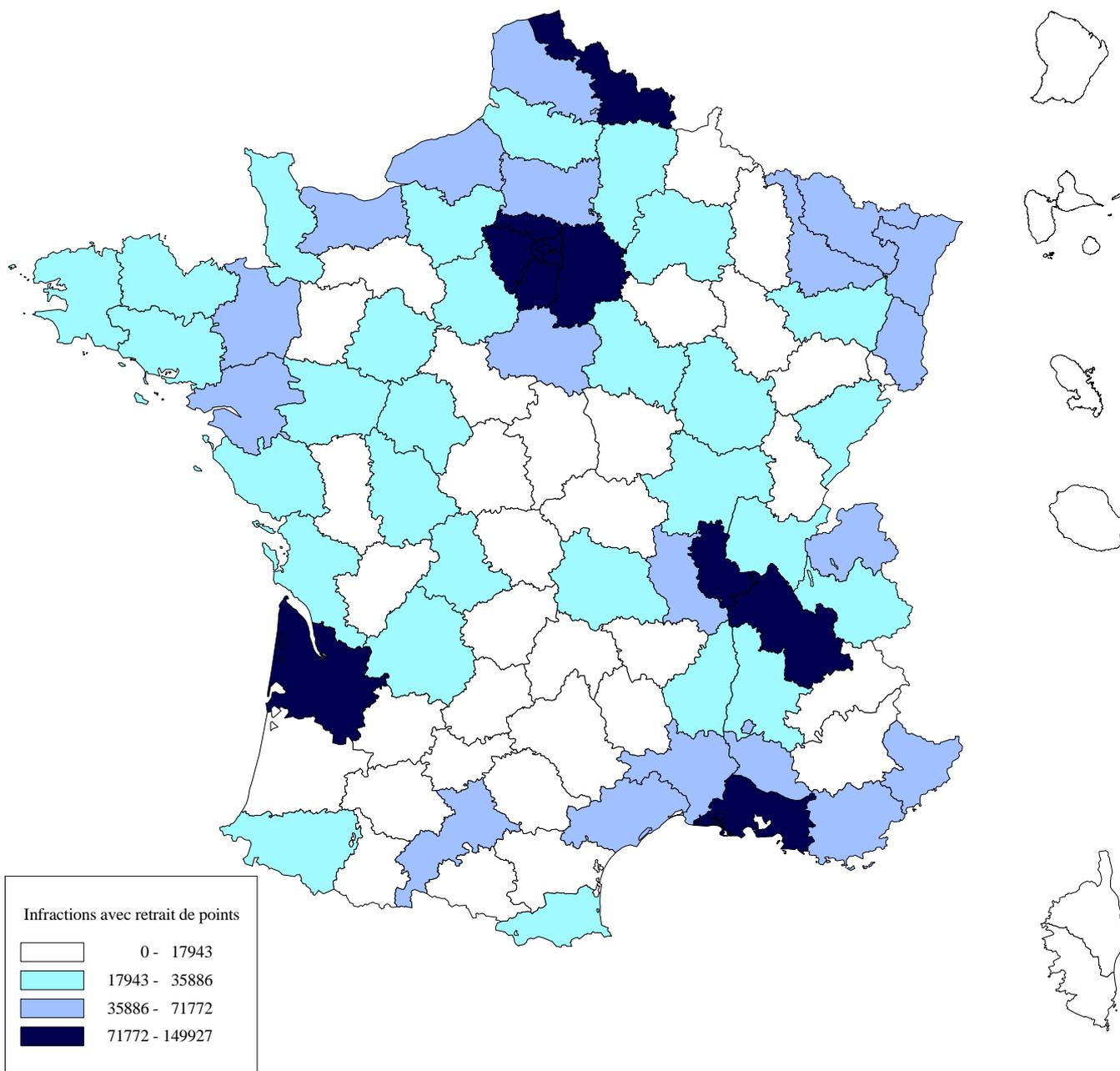
En bleu foncé : les départements deux fois supérieurs à la moyenne nationale (71 772).

En bleu moyen : les départements supérieurs à la moyenne nationale (35 886).

En bleu ciel : les départements inférieurs à la moyenne nationale.

En blanc : les départements deux fois inférieurs à la moyenne nationale (17 943).

**INFRACTIONS
BILAN DEPARTEMENTAL
Année 2005**



LES POINTS RETIRES

n°	Départements	Total points retirés
75	Paris	330 686
59	Nord	280 683
92	Hauts-de-Seine	257 874
93	Seine-Saint-Denis	252 493
13	Bouches-du-Rhône	239 419
78	Yvelines	219 606
69	Rhône	212 758
77	Seine-et-Marne	190 047
94	Val-de-Marne	189 184
95	Val-d'Oise	168 649
33	Gironde	168 239
91	Essonne	158 359
06	Alpes-Maritimes	156 914
38	Isère	148 208
62	Pas-de-Calais	140 816
76	Seine-Maritime	140 739
44	Loire-Atlantique	138 374
67	Bas-Rhin	132 634
34	Hérault	124 241
83	Var	121 727
31	Haute-Garonne	119 607
35	Ille-et-Vilaine	113 030
57	Moselle	108 177
60	Oise	94 605
68	Haut-Rhin	91 401
42	Loire	91 162
30	Gard	89 618
54	Meurthe-et-Moselle	85 890
84	Vaucluse	82 759
14	Calvados	81 612
45	Loiret	80 305
02	Aisne	72 254
27	Eure	72 065
80	Somme	68 154
49	Maine-et-Loire	66 735
51	Marne	66 613
74	Haute-Savoie	66 302
21	Côte-d'Or	65 927
29	Finistère	65 081
85	Vendée	64 059
17	Charente-Maritime	63 307
63	Puy-de-Dôme	63 123
64	Pyrénées-Atlantiques	63 035
37	Indre-et-Loire	61 508
25	Doubs	61 487
01	Ain	61 067
72	Sarthe	58 036
71	Saône-et-Loire	56 231
28	Eure-et-Loir	55 793
22	Côtes-d'Armor	54 437

n°	Départements	Total points retirés
26	Drôme	53 968
50	Manche	51 582
73	Savoie	46 213
56	Morbihan	46 018
88	Vosges	43 523
66	Pyrénées-Orientales	43 279
974	Réunion	42 171
11	Aude	41 159
89	Yonne	41 108
24	Dordogne	40 316
86	Vienne	40 048
08	Ardennes	38 391
10	Aube	38 070
16	Charente	36 946
41	Loir-et-Cher	36 222
07	Ardèche	36 004
47	Lot-et-Garonne	35 714
87	Haute-Vienne	35 092
79	Deux-Sèvres	32 803
18	Cher	32 108
53	Mayenne	31 641
03	Allier	31 223
40	Landes	29 890
972	Martinique	28 806
82	Tarn-et-Garonne	28 211
39	Jura	27 888
81	Tarn	27 826
36	Indre	27 139
70	Haute-Saône	26 573
65	Hautes-Pyrénées	24 769
55	Meuse	24 726
61	Orne	24 706
19	Corrèze	24 551
2A	Corse-du-Sud	24 265
12	Aveyron	24 150
43	Haute-Loire	21 499
58	Nièvre	21 143
2B	Haute-Corse	20 878
52	Haute-Marne	20 686
32	Gers	19 906
46	Lot	17 871
971	Guadeloupe	16 765
90	Territoire de Belfort	16 430
05	Hautes-Alpes	14 100
04	Alpes-de-Haute-Provence	13 199
15	Cantal	12 524
973	Guyane	9 277
09	Ariège	8 986
23	Creuse	7 252
48	Lozère	4 683

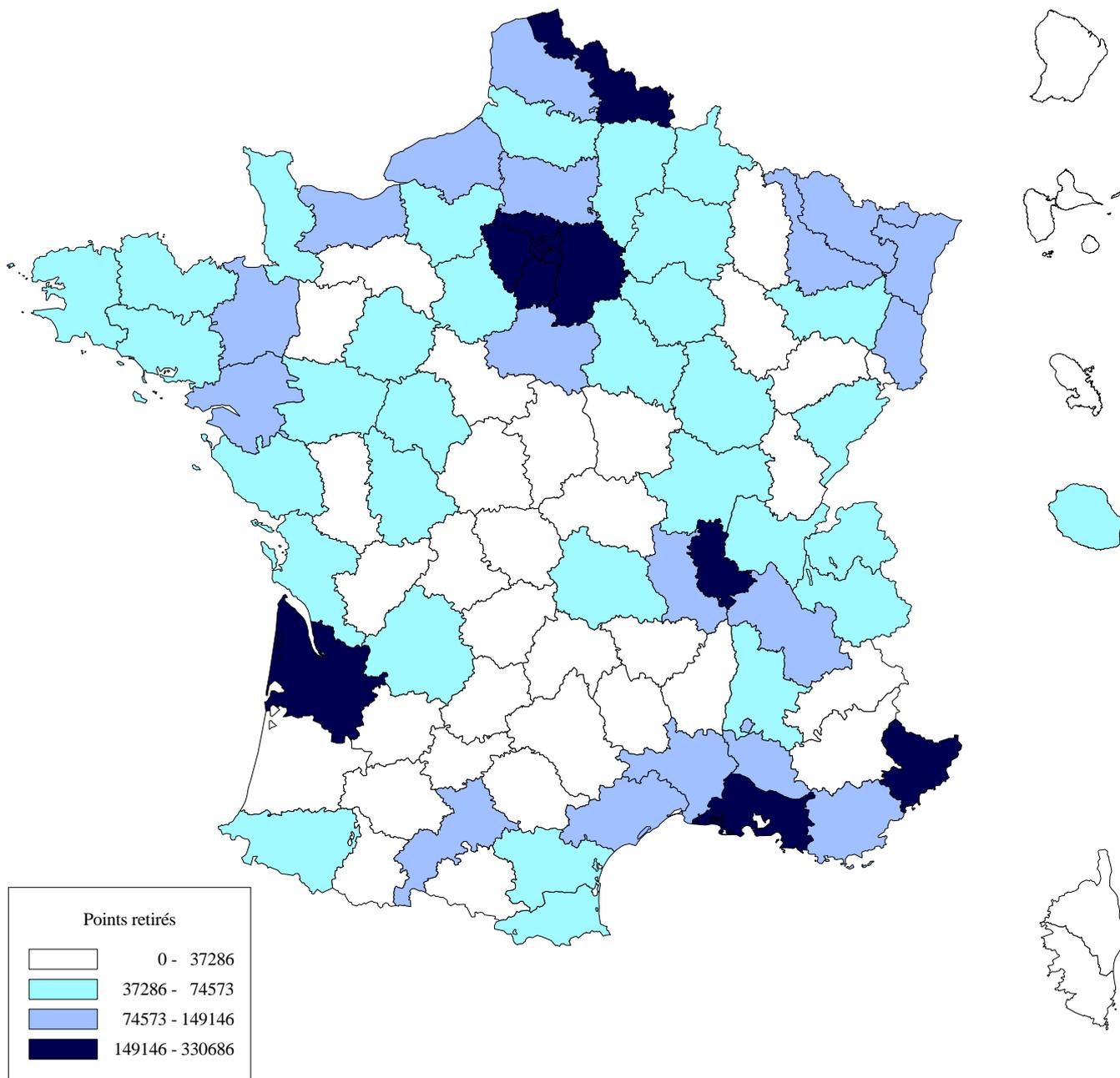
En bleu foncé : les départements deux fois supérieurs à la moyenne nationale (149 146).

En bleu moyen : les départements supérieurs à la moyenne nationale (74 573).

En bleu ciel : les départements inférieurs à la moyenne nationale.

En blanc : les départements deux fois inférieurs à la moyenne nationale (37 286).

**POINTS RETIRES
BILAN DEPARTEMENTAL
Année 2005**



LES DOSSIERS DE PERMIS DE CONDUIRE AVEC SOLDE NUL

n°	Départements	Total soldes nuls
93	Seine-Saint-Denis	4 238
75	Paris	4 079
92	Hauts-de-Seine	2 776
94	Val-de-Marne	2 467
59	Nord	1 912
13	Bouches-du-Rhône	1 807
95	Val-d'Oise	1 801
78	Yvelines	1 688
77	Seine-et-Marne	1 634
69	Rhône	1 615
06	Alpes-Maritimes	1 453
91	Essonne	1 419
76	Seine-Maritime	1 114
33	Gironde	960
67	Bas-Rhin	960
38	Isère	821
44	Loire-Atlantique	803
62	Pas-de-Calais	803
68	Haut-Rhin	741
57	Moselle	719
34	Hérault	682
60	Oise	660
31	Haute-Garonne	642
84	Vaucluse	626
83	Var	622
14	Calvados	566
45	Loiret	553
42	Loire	543
02	Aisne	521
28	Eure-et-Loir	505
30	Gard	461
35	Ille-et-Vilaine	449
27	Eure	429
51	Marne	429
54	Meurthe-et-Moselle	415
85	Vendée	393
25	Doubs	389
80	Somme	379
26	Drôme	374
29	Finistère	358
49	Maine-et-Loire	342
17	Charente-Maritime	325
72	Sarthe	325
37	Indre-et-Loire	320
63	Puy-de-Dôme	315
50	Manche	308
66	Pyrénées-Orientales	307
22	Côtes-d'Armor	306
21	Côte-d'Or	303
11	Aude	288

n°	Départements	Total soldes nuls
10	Aube	258
08	Ardennes	249
89	Yonne	249
2B	Haute-Corse	241
88	Vosges	241
974	Réunion	237
64	Pyrénées-Atlantiques	228
86	Vienne	226
41	Loir-et-Cher	225
71	Saône-et-Loire	224
01	Ain	219
47	Lot-et-Garonne	216
18	Cher	212
74	Haute-Savoie	190
07	Ardèche	184
24	Dordogne	181
2A	Corse-du-Sud	180
82	Tarn-et-Garonne	179
39	Jura	178
56	Morbihan	163
73	Savoie	163
03	Allier	159
16	Charente	159
55	Meuse	158
79	Deux-Sèvres	155
36	Indre	152
53	Mayenne	150
70	Haute-Saône	131
972	Martinique	129
81	Tarn	122
58	Nièvre	119
65	Hautes-Pyrénées	119
61	Orne	118
40	Landes	110
52	Haute-Marne	109
90	Territoire de Belfort	106
87	Haute-Vienne	101
19	Corrèze	97
12	Aveyron	94
43	Haute-Loire	77
32	Gers	70
46	Lot	68
04	Alpes-de-Haute-Provence	63
05	Hautes-Alpes	61
973	Guyane	60
09	Ariège	47
23	Creuse	44
15	Cantal	36
971	Guadeloupe	19
48	Lozère	14

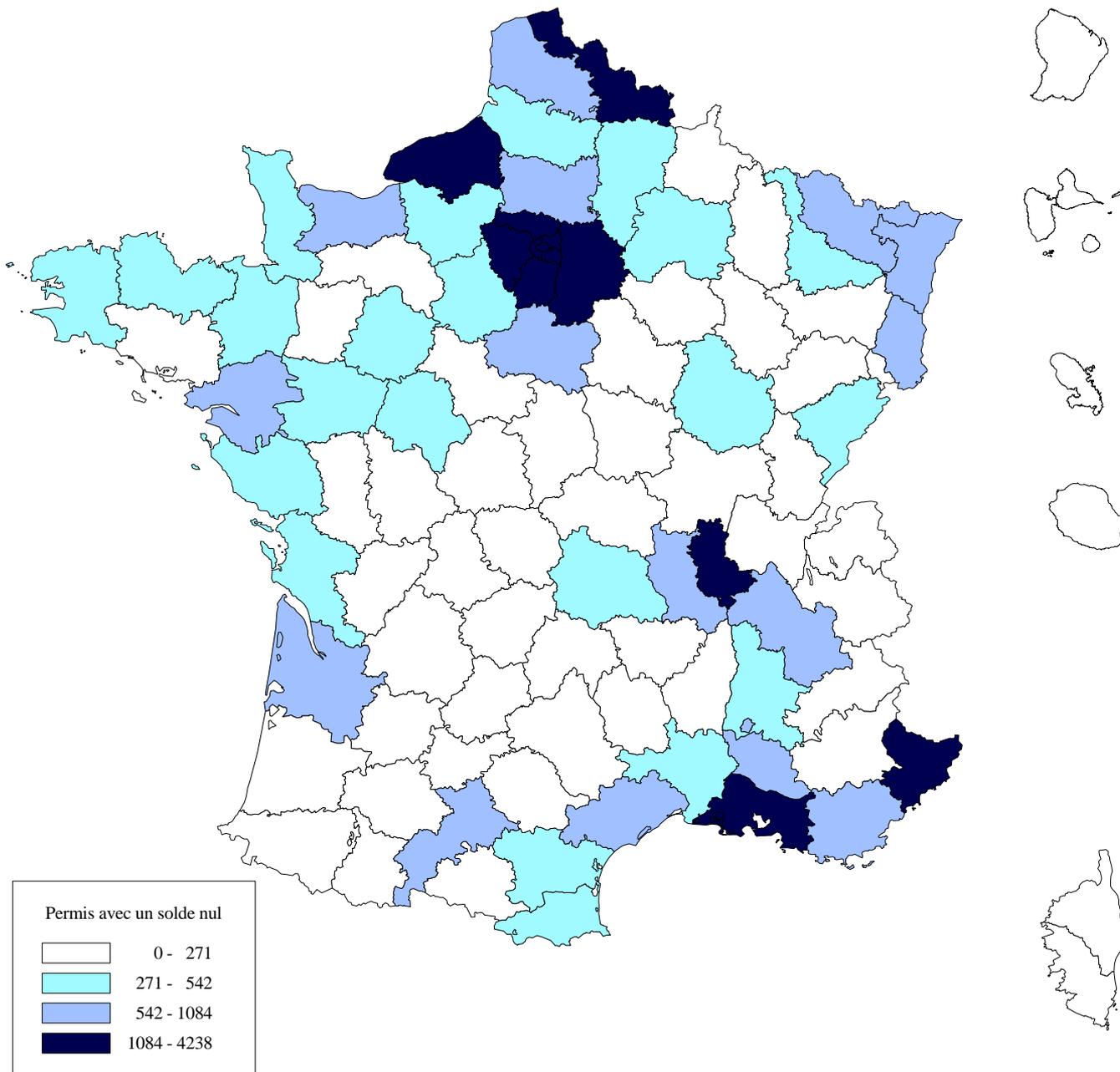
En bleu foncé : les départements deux fois supérieurs à la moyenne nationale (1084).

En bleu moyen : les départements supérieurs à la moyenne nationale (542).

En bleu ciel : les départements inférieurs à la moyenne nationale.

En blanc : les départements deux fois inférieurs à la moyenne nationale (271).

PERMIS AVEC UN SOLDE NUL
BILAN DEPARTEMENTAL
Année 2005



IV – EVOLUTION 2002 – 2005

EVOLUTION DU SYSTEME DU PERMIS A POINTS ENTRE 2002 ET 2005.....page 61

EVOLUTION DEPARTEMENTALE.....62

. POINTS RETIRES

. PERMIS AVEC UN SOLDE NUL

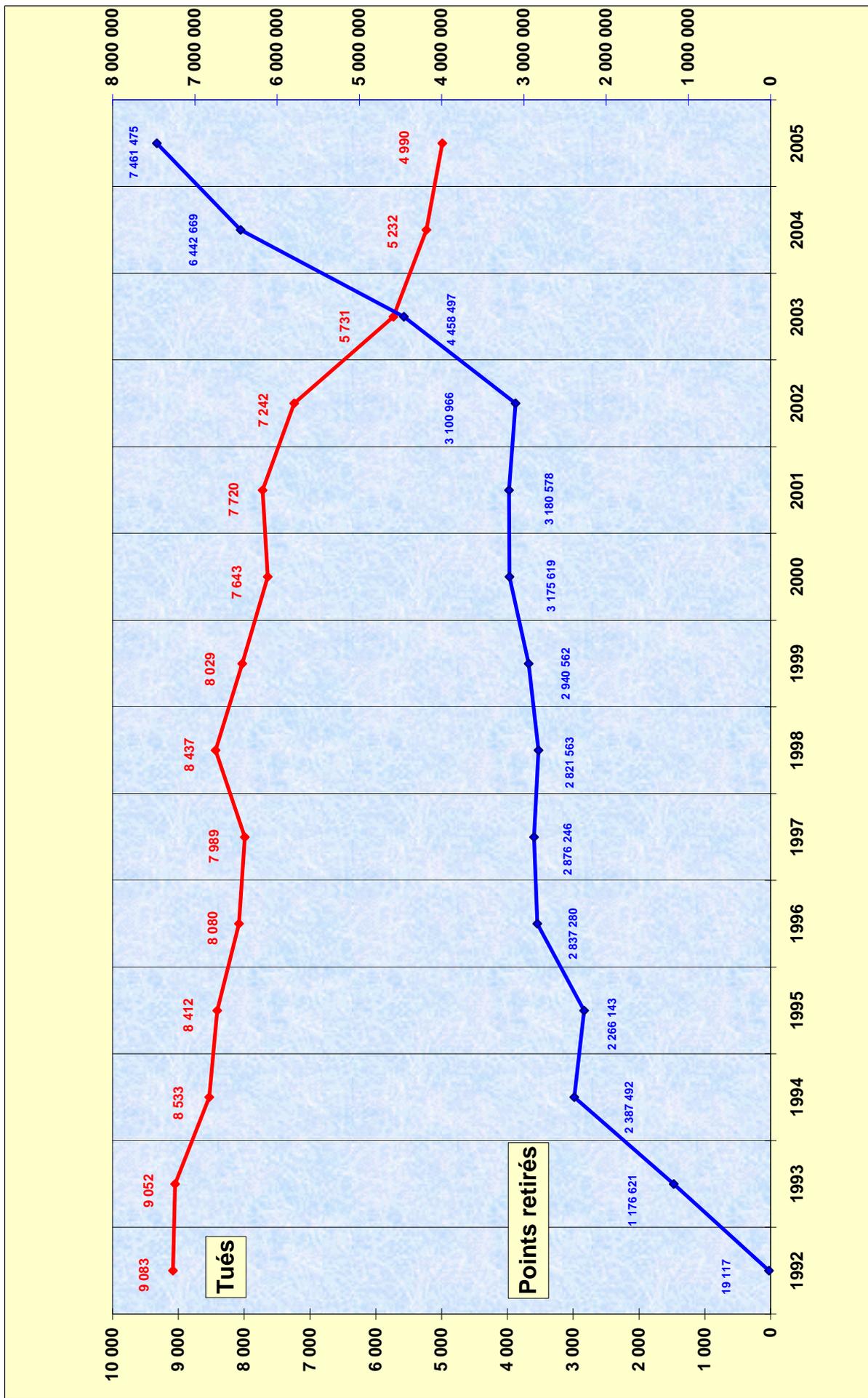
COMPARAISON POINTS RETIRES – PERMIS AVEC UN SOLDE NUL.....63

ANNEXES.....65

. TABLEAUX ET CARTOGRAPHIES SUR L'EVOLUTION

. TABLEAUX ET CARTOGRAPHIES SUR LE RAPPORT A LA POPULATION

Mortalité routière et permis à points



EVOLUTION DU SYSTEME DU PERMIS A POINTS ENTRE 2002 ET 2005

Le 14 juillet 2002, le Président de la République annonçait, lors de l'allocation traditionnelle, que la sécurité routière serait l'un des trois grands chantiers du quinquennat.

Cette priorité accordée à la sécurité routière a conduit notamment à la prise de mesures dès 2003 visant à renforcer les sanctions à l'encontre des conducteurs infractionnistes.

Ces mesures ont produit leurs effets par une baisse significative du nombre de morts sur les routes et se caractérise à contrario par une augmentation exponentielle du nombre de points retirés et de permis de conduire invalidés pour solde nul.

La hausse du barème des retraits de points pour certaines infractions, l'augmentation des contrôles traditionnels et le développement du contrôle automatisé des infractions routières concourent grandement à cette évolution.

Année	2002	2004	2005	Evolution 2002/2005
Morts sur les routes	7 242	5 232	4 990	- 31 %
Infractions avec retraits de points	1 210 169	2 550 501	3 590 254	+ 197 %
Nombre de points retirés	3 100 966	6 442 669	7 461 475	+ 139 %
Dossiers de permis annulés pour défaut de points	13 601	39 413	54 242	+ 298 %

Le nombre de points retirés a plus que doublé en 3 ans et si l'émergence d'un nombre de conducteurs n'ayant plus de point reste relativement marginale (moins de 2 pour 1000 des conducteurs titulaires du permis de conduire en France)¹, son évolution mérite une attention particulière :

- 3 millions de points retirés en 2002 pour 7 millions en 2005.
- 13 000 dossiers de permis de conduire au solde nul en 2002, pour 54 000 en 2005.

¹ Communiqué de presse de la Sécurité routière du 2 février 2006.

L'EVOLUTION DEPARTEMENTALE DU NOMBRE DE POINTS RETIRES

Entre 2002 et 2005, 38 départements ont connu une hausse du nombre de points retirés, supérieur à la moyenne nationale. Parmi ces 38 départements, 15 ont vu cette hausse multipliée au moins par 3 (**en bleu foncé**).

Le département de la Corse-du-Sud est le plus touchée (+ 391 % d'évolution). Cette évolution pourrait s'expliquer par une politique locale de sécurité routière beaucoup moins répressive avant 2002. Mais c'est aussi dans ce département que le nombre de points retirés pour 1000 habitants d'âge compris entre 20 et 74 ans est le plus important de toute la métropole : 285 points.

En dépit de ces résultats, on pourrait retenir l'argument d'une faible densité de population en Corse-du-Sud. Hors, rares sont les départements désertifiés figurant dans ce classement. Ainsi, la région parisienne est gagnée en totalité par cette inflation de retrait de points.

On distingue également un arc de cercle au Sud partant des Pyrénées-Atlantiques et se terminant dans le Vaucluse omettant l'Ariège et les Bouches du-Rhône.

Pour ce qui est de l'Ariège, ce département dispose d'une évolution du nombre de points retirés la plus faible de la métropole avec 34 % et d'un rapport à la population peu élevé : 95 points retirés pour 1000 habitants d'âge compris entre 20 et 74 ans.

L'EVOLUTION DEPARTEMENTALE DU NOMBRE DE PERMIS AVEC UN SOLDE NUL

Entre 2002 et 2005, 33 départements ont connu une hausse du nombre de permis avec un solde nul, supérieur à la moyenne nationale. Parmi ces 33 départements, 16 connaissent une hausse multipliée au minimum par 4 (**en bleu foncé**).

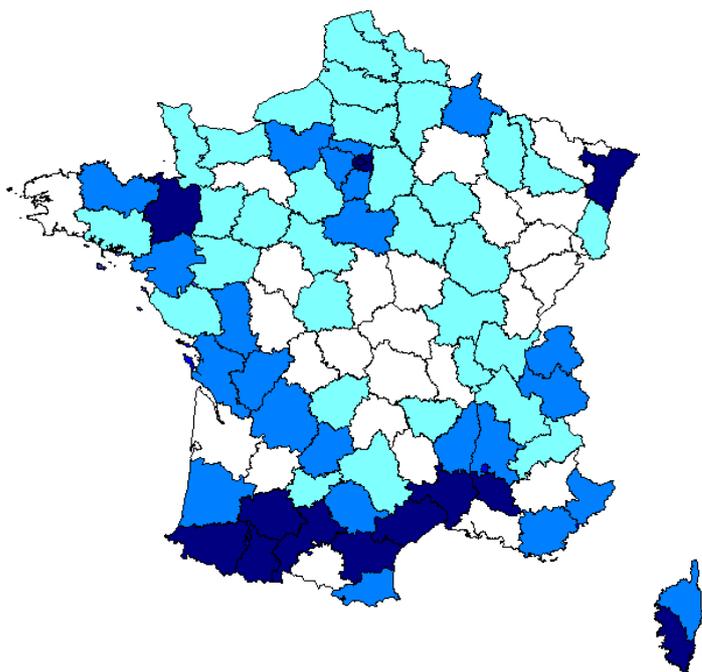
Le département de Paris est le plus concerné (+ 673 % d'évolution). Dans la capitale, le nombre de permis avec un solde nul pour 1000 habitants d'âge compris entre 20 et 74 ans est de 2,6. Mais c'est en Seine-Saint-Denis que cette situation est la plus importante en métropole avec 4,6.

Les deux départements de la Corse sont également très ciblés (+ 500 % d'évolution). Le nombre de permis avec un solde nul pour 1000 habitants d'âge compris entre 20 et 74 ans est de 2,4 permis en Haute-Corse et de 2,1 en Corse-du-Sud.

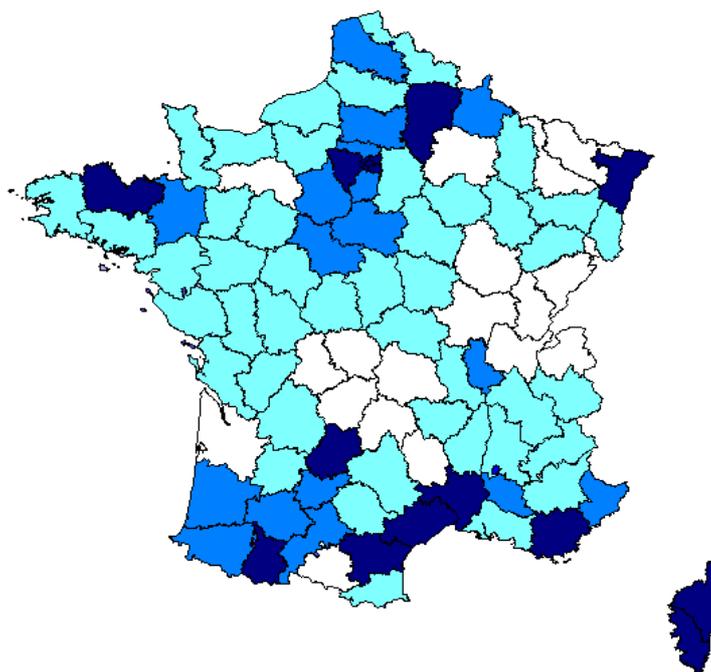
En comparaison, en Lozère, dernier département de ce classement (+ 0 % d'évolution), le nombre de permis avec un solde nul est de 0,3.

COMPARAISON POINTS RETIRES ET PERMIS AVEC SOLDE NUL ENTRE 2002 ET 2005

POINTS RETIRES



PERMIS AVEC UN SOLDE NUL



L'arc de cercle au sud s'est légèrement effrité. Il ne reste plus que 4 départements en forte progression pour les permis avec solde nul : les Hautes-Pyrénées, l'Aude, l'Hérault et le Gard.

Les Côte d'Armor, le Lot, la Haute-Corse, le Var, l'Aisne et les Yvelines accentuent leur déficit en nombre de permis avec solde nul.

La disparité entre une progression de 139 % de points retirés en moyenne nationale au regard des 298 % pour les permis avec solde nul reste à éclairer.

Il résulte de l'étude de l'ensemble de ces paramètres que, seul le profil comportemental d'une minorité d'utilisateurs de la route coutumiers de ces retraits de points est susceptible d'expliquer ces variations entre les départements.

Accidentologie, infrastructure routière, densité de population et trafic routier ne suffisent pas à eux seuls à soutenir une argumentation différente.

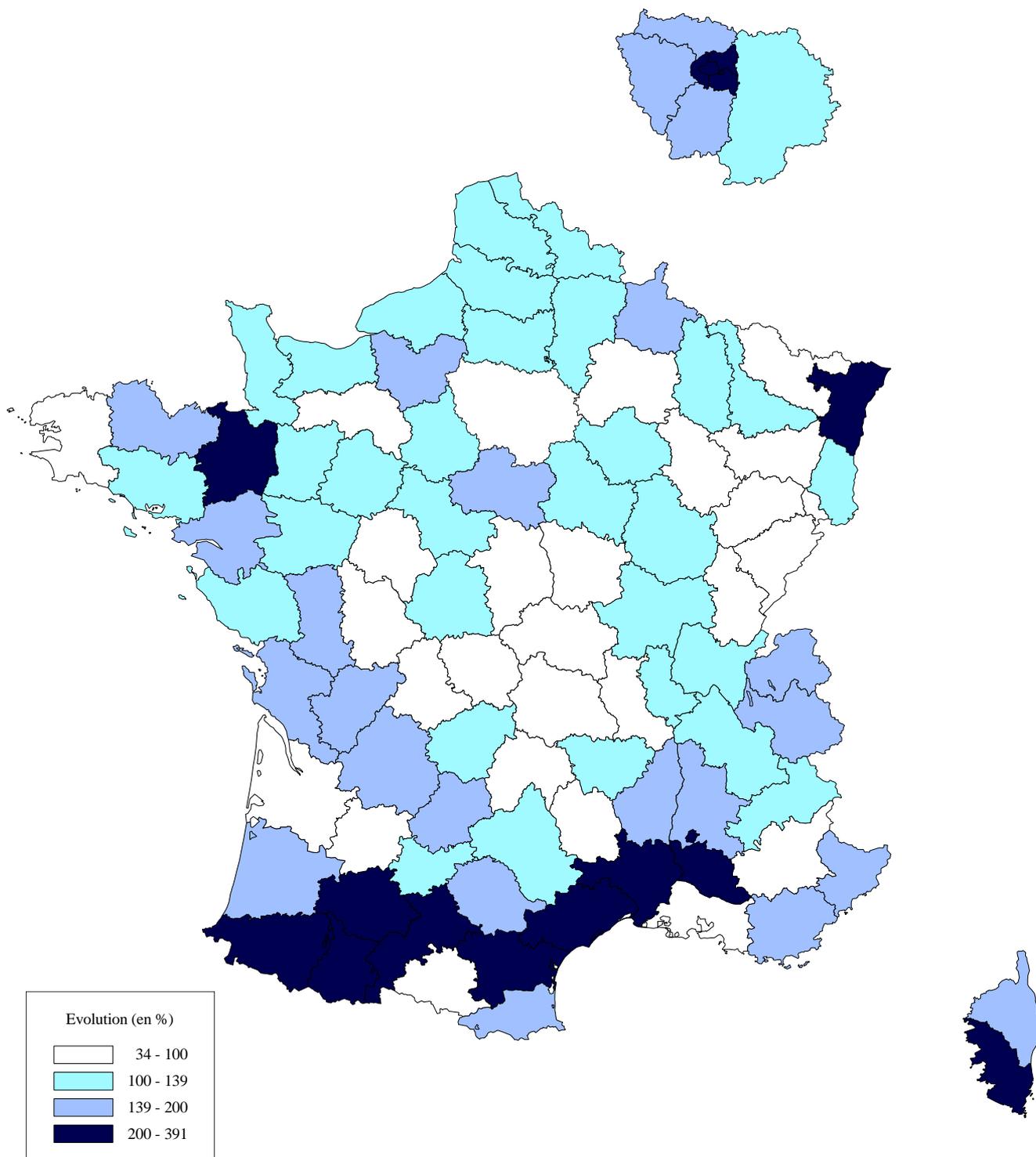
ANNEXES

L'EVOLUTION DEPARTEMENTALE DU NOMBRE DE POINTS RETIRES

Clf	Points retirés	Evolution 2002/2005
1	Corse-du-Sud	+391%
2	Pyrénées-Atlantiques	+295%
3	Vaucluse	+254%
4	Paris	+241%
5	Seine-St-Denis	+237%
6	Haute-Garonne	+235%
7	Hautes-Pyrénées	+234%
8	Ille-et-Vilaine	+227%
9	Gard	+223%
10	Gers	+222%
11	Aude	+218%
12	Hérault	+217%
13	Bas-Rhin	+212%
14	Hauts-de-Seine	+211%
15	Val-de-Marne	+206%
16	Lot	+196%
17	Charente-Maritime	+195%
18	Savoie	+191%
19	Alpes-Maritimes	+191%
20	Ardèche	+187%
21	Ardennes	+180%
22	Landes	+179%
23	Var	+178%
24	Pyrénées-Orientales	+173%
25	Haute-Savoie	+172%
26	Tarn	+167%
27	Yvelines	+161%
28	Essonne	+157%
29	Loiret	+156%
30	Loire-Atlantique	+153%
31	Dordogne	+150%
32	Val-d'Oise	+147%
33	Drôme	+144%
34	Deux-Sèvres	+143%
35	Eure	+141%
36	Côtes d'Armor	+141%
37	Haute-Corse	+140%
38	Charente	+140%
	Moyenne métropole	+139%
39	Oise	+138%
40	Pas-de-Calais	+138%
41	Haute-Loire	+137%
42	Vendée	+137%
43	Côte-d'Or	+135%
44	Eure-et-Loir	+132%
45	Seine-et-Marne	+131%
46	Morbihan	+129%
47	Haut-Rhin	+128%
48	Yonne	+128%

Clf	Points retirés	Evolution 2002/2005
49	Aveyron	+127%
50	Ain	+126%
51	Somme	+125%
52	Aisne	+125%
53	Aube	+121%
54	Isère	+120%
55	Manche	+119%
56	Rhône	+118%
57	Corrèze	+118%
58	Calvados	+116%
59	Nord	+115%
60	Mayenne	+115%
61	Seine-Maritime	+115%
62	Tarn-et-Garonne	+113%
63	Saône-et-Loire	+112%
64	Sarthe	+109%
65	Meurthe-et-Moselle	+109%
66	Loir-et-Cher	+108%
67	Meuse	+104%
68	Maine-et-Loire	+102%
69	Indre	+102%
70	Hautes-Alpes	+100%
71	Marne	+96%
72	Haute-Saône	+95%
73	Indre-et-Loire	+94%
74	Territoire-de-Belfort	+94%
75	Loire	+94%
76	Haute-Marne	+89%
77	Vienne	+88%
78	Lot-et-Garonne	+88%
79	Doubs	+87%
80	Bouches-du-Rhône	+86%
81	Alpes-de-Haute-Provence	+85%
82	Moselle	+85%
83	Vosges	+77%
84	Orne	+77%
85	Nièvre	+76%
86	Puy-de-Dôme	+74%
87	Gironde	+71%
88	Allier	+68%
89	Cher	+66%
90	Cantal	+57%
91	Finistère	+56%
92	Lozère	+47%
93	Haute-Vienne	+44%
94	Jura	+42%
95	Creuse	+35%
96	Ariège	+34%

EVOLUTION DU NOMBRE DE POINTS RETIRES ENTRE 2002 et 2005

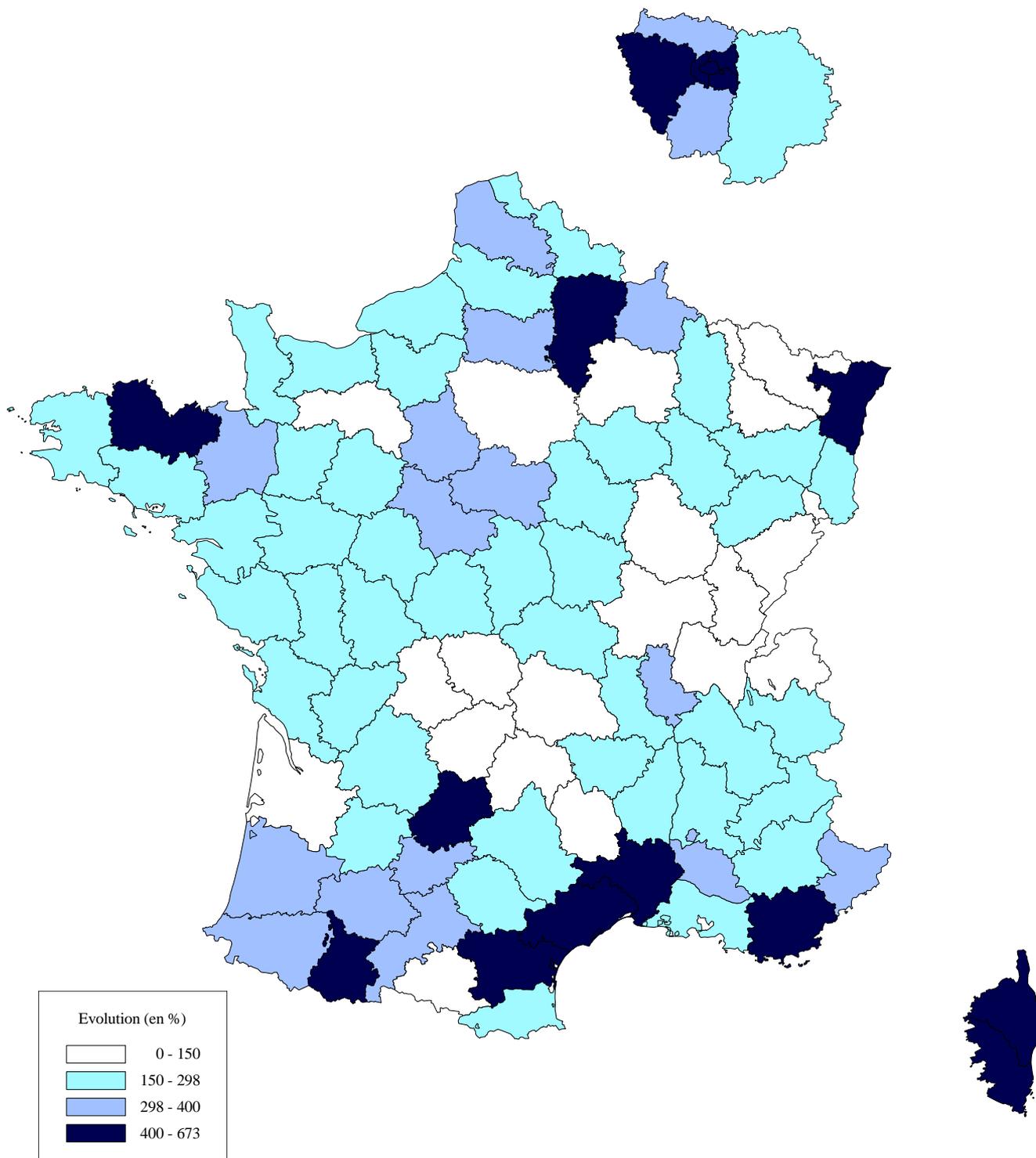


L'EVOLUTION DEPARTEMENTALE DU NOMBRE DE PERMIS AVEC UN SOLDE NUL

Clf	Permis au solde nul	Evolution 2002/2005
1	Paris	+673%
2	Seine-St-Denis	+605%
3	Val-de-Marne	+576%
4	Haute-Corse	+503%
5	Corse-du-Sud	+481%
6	Hérault	+468%
7	Gard	+436%
8	Var	+432%
9	Lot	+423%
10	Hautes-Pyrénées	+417%
11	Aisne	+416%
12	Aude	+414%
13	Hauts-de-Seine	+408%
14	Yvelines	+405%
15	Bas-Rhin	+405%
16	Côtes-d'Armor	+402%
17	Loir-et-Cher	+389%
18	Vaucluse	+378%
19	Alpes-Maritimes	+372%
20	Pas-de-Calais	+367%
21	Ardennes	+361%
22	Rhône	+358%
23	Eure-et-Loir	+347%
24	Essonne	+345%
25	Val-d'Oise	+336%
26	Ille-et-Vilaine	+332%
27	Haute-Garonne	+322%
28	Tarn-et-Garonne	+316%
29	Loiret	+313%
30	Gers	+312%
31	Landes	+307%
32	Pyrénées-Atlantiques	+307%
33	Oise	+300%
	Moyenne métropole	+298%
34	Seine-et-Marne	+297%
35	Ardèche	+291%
36	Nord	+282%
37	Indre	+280%
38	Deux-Sèvres	+278%
39	Yonne	+272%
40	Eure	+270%
41	Vendée	+264%
42	Charente	+261%
43	Pyrénées-Orientales	+261%
44	Calvados	+261%
45	Charente-Maritime	+257%
46	Seine-Maritime	+257%
47	Drôme	+253%
48	Haut-Rhin	+229%

Clf	Permis au solde nul	Evolution 2002/2005
49	Nièvre	+222%
50	Haute-Loire	+221%
51	Manche	+221%
52	Isère	+221%
53	Finistère	+220%
54	Meuse	+216%
55	Tarn	+213%
56	Dordogne	+202%
57	Bouches-du-Rhône	+201%
58	Somme	+201%
59	Morbihan	+196%
60	Indre-et-Loire	+194%
61	Lot-et-Garonne	+192%
62	Hautes-Alpes	+190%
63	Savoie	+186%
64	Sarthe	+183%
65	Vienne	+183%
66	Loire	+181%
67	Loire-Atlantique	+179%
68	Mayenne	+178%
69	Vosges	+171%
70	Aveyron	+169%
71	Haute-Marne	+166%
72	Alpes-de-Haute-Provence	+163%
73	Haute-Saône	+162%
74	Maine-et-Loire	+157%
75	Aube	+155%
76	Allier	+152%
77	Cher	+152%
78	Gironde	+146%
79	Côte-d'Or	+144%
80	Ain	+138%
81	Meurthe-et-Moselle	+131%
82	Doubs	+129%
83	Creuse	+120%
84	Haute-Savoie	+116%
85	Corrèze	+116%
86	Moselle	+111%
87	Puy-de-Dôme	+109%
88	Haute-Vienne	+106%
89	Saône-et-Loire	+104%
90	Jura	+100%
91	Marne	+98%
92	Orne	+74%
93	Territoire-de-Belfort	+61%
94	Ariège	+18%
95	Cantal	+6%
96	Lozère	+0%

**EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS AVEC UN SOLDE NUL
ENTRE 2002 et 2005**

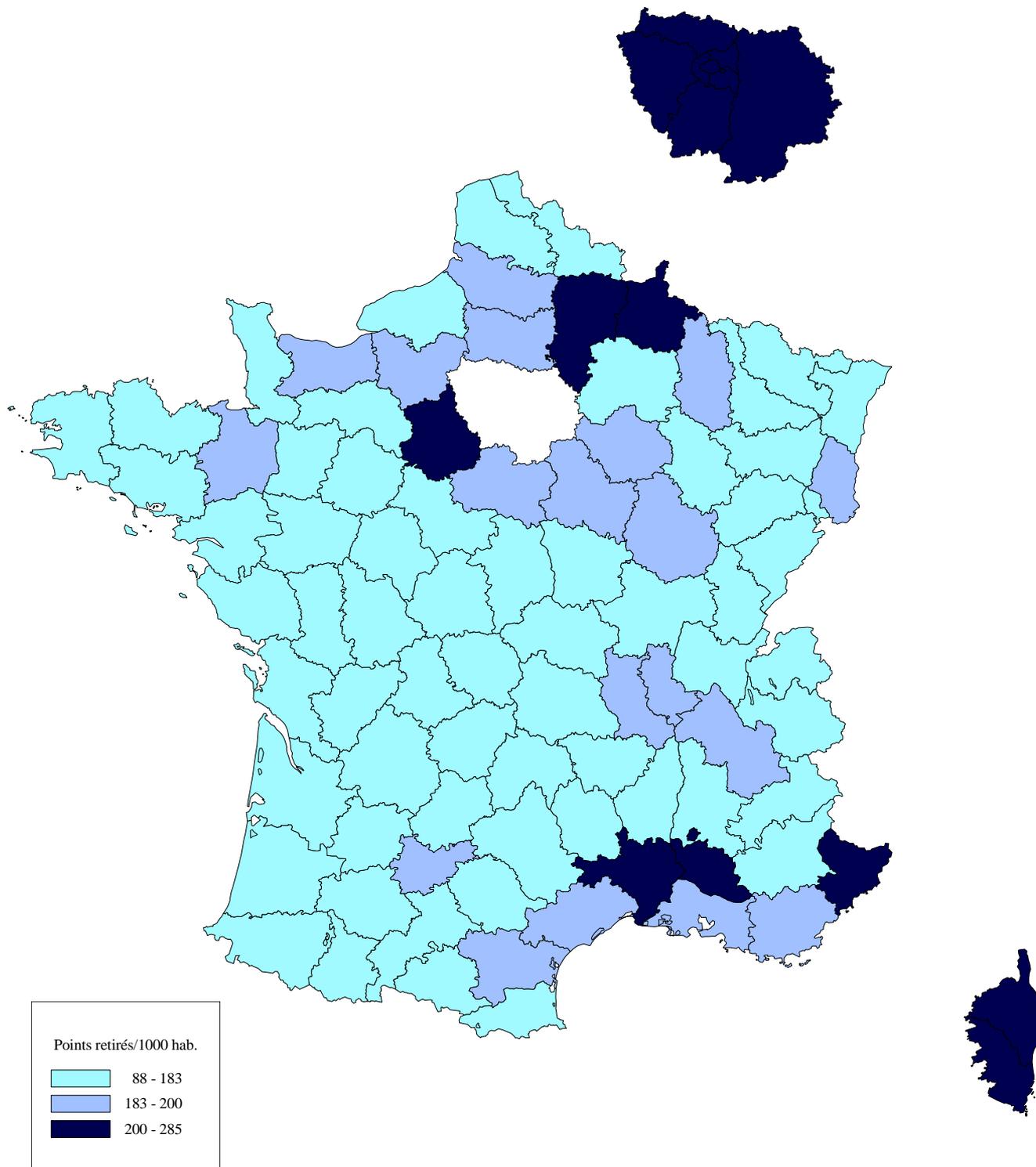


NOMBRE DE POINTS RETIRES POUR 1000 HABITANTS AGES DE 20 A 74 ANS

Nombre de points retirés pour 1000 habitants	2 005	Population de 20 à 74 ans	Pts	Nombre de points retirés pour 1000 habitants	2 005	Population de 20 à 74 ans	Pts
Corse-du-Sud	24 265	85 148	285	Loir-et-Cher	36 222	213 143	170
Seine-Saint-Denis	252 493	930 222	271	Seine-Maritime	140 739	828 537	170
Hauts-de-Seine	257 874	1 014 560	254	Lot-et-Garonne	35 714	210 401	170
Vaucluse	82 759	343 430	241	Ain	61 067	362 743	168
Yvelines	219 606	925 640	237	Jura	27 888	167 250	167
Seine-et-Marne	190 047	830 707	229	Nord	280 683	1 683 434	167
Val-d'Oise	168 649	747 684	226	Gers	19 906	119 484	167
Alpes-Maritimes	156 914	701 374	224	Mayenne	31 641	190 204	166
Val-de-Marne	189 184	848 626	223	Vendée	64 059	385 290	166
Paris	330 686	1 567 622	211	Hautes-Alpes	14 100	84 815	166
Aisne	72 254	352 406	205	Haute-Marne	20 686	125 721	165
Haute-Corse	20 878	102 345	204	Sarthe	58 036	356 635	163
Eure-et-Loir	55 793	273 918	204	Indre-et-Loire	61 508	379 598	162
Ardennes	38 391	189 837	202	Manche	51 582	321 142	161
Essonne	158 359	784 478	202	Charente-Maritime	63 307	394 791	160
Gard	89 618	444 040	202	Hautes-Pyrénées	24 769	154 763	160
Aube	38 070	195 249	195	Charente	36 946	231 909	159
Tarn-et-Garonne	28 211	144 689	195	Lot	17 871	112 293	159
Eure	72 065	370 094	195	Corrèze	24 551	158 414	155
Meuse	24 726	127 727	194	Haute-Garonne	119 607	773 943	155
Isère	148 208	766 354	193	Pyrénées-Orientales	43 279	280 820	154
Rhône	212 758	1 101 592	193	Saône-et-Loire	56 231	365 742	154
Côte-d'Or	65 927	345 571	191	Moselle	108 177	707 469	153
Loiret	80 305	421 358	191	Cher	32 108	210 956	152
Var	121 727	639 229	190	Dordogne	40 316	269 339	150
Hérault	124 241	654 144	190	Pas-de-Calais	140 816	945 609	149
Bouches-du-Rhône	239 419	1 262 537	190	Haute-Loire	21 499	144 447	149
Aude	41 159	219 042	188	Pyrénées-Atlantiques	63 035	424 176	149
Loire	91 162	486 329	187	Puy-de-Dôme	63 123	425 959	148
Ille-et-Vilaine	113 030	603 890	187	Côtes-d'Armor	54 437	370 171	147
Calvados	81 612	442 987	184	Vienne	40 048	273 704	146
Yonne	41 108	223 262	184	Haute-Savoie	66 302	456 416	145
Haut-Rhin	91 401	497 682	184	Haute-Vienne	35 092	243 152	144
Somme	68 154	371 946	183	Nièvre	21 143	149 232	142
Oise	94 605	517 122	183	Deux-Sèvres	32 803	234 047	140
Bas-Rhin	132 634	728 599	182	Alpes-de-Haute-Provence	13 199	96 261	137
Gironde	168 239	925 006	182	Maine-et-Loire	66 735	491 271	136
Ardèche	36 004	199 355	181	Allier	31 223	232 184	134
Doubs	61 487	341 376	180	Aveyron	24 150	181 520	133
Drôme	53 968	302 526	178	Orne	24 706	193 147	128
Meurthe-et-Moselle	85 890	488 065	176	Landes	29 890	236 339	126
Marne	66 613	378 990	176	Cantal	12 524	102 296	122
Territoire de Belfort	16 430	93 871	175	Tarn	27 826	237 440	117
Loire-Atlantique	138 374	790 916	175	Finistère	65 081	582 490	112
Savoie	46 213	265 161	174	Morbihan	46 018	453 297	102
Indre	27 139	155 811	174	Ariège	8 986	94 733	95
Haute-Saône	26 573	155 722	171	Lozère	4 683	51 178	92
Vosges	43 523	255 337	170	Creuse	7 252	82 165	88

La Corse-du-Sud est en tête avec 285 points retirés pour 1000 habitants d'une tranche d'âge entre 20 et 74 ans, devant la Seine-Saint-Denis, 271 points. L'ensemble de la région parisienne, malgré une importante population, reste très fortement touchée. La moyenne métropole est de 182.

**NOMBRE DE POINTS RETIRES
POUR 1000 HABITANTS DE 20 A 74 ANS
BILAN DEPARTEMENTAL
Année 2005**

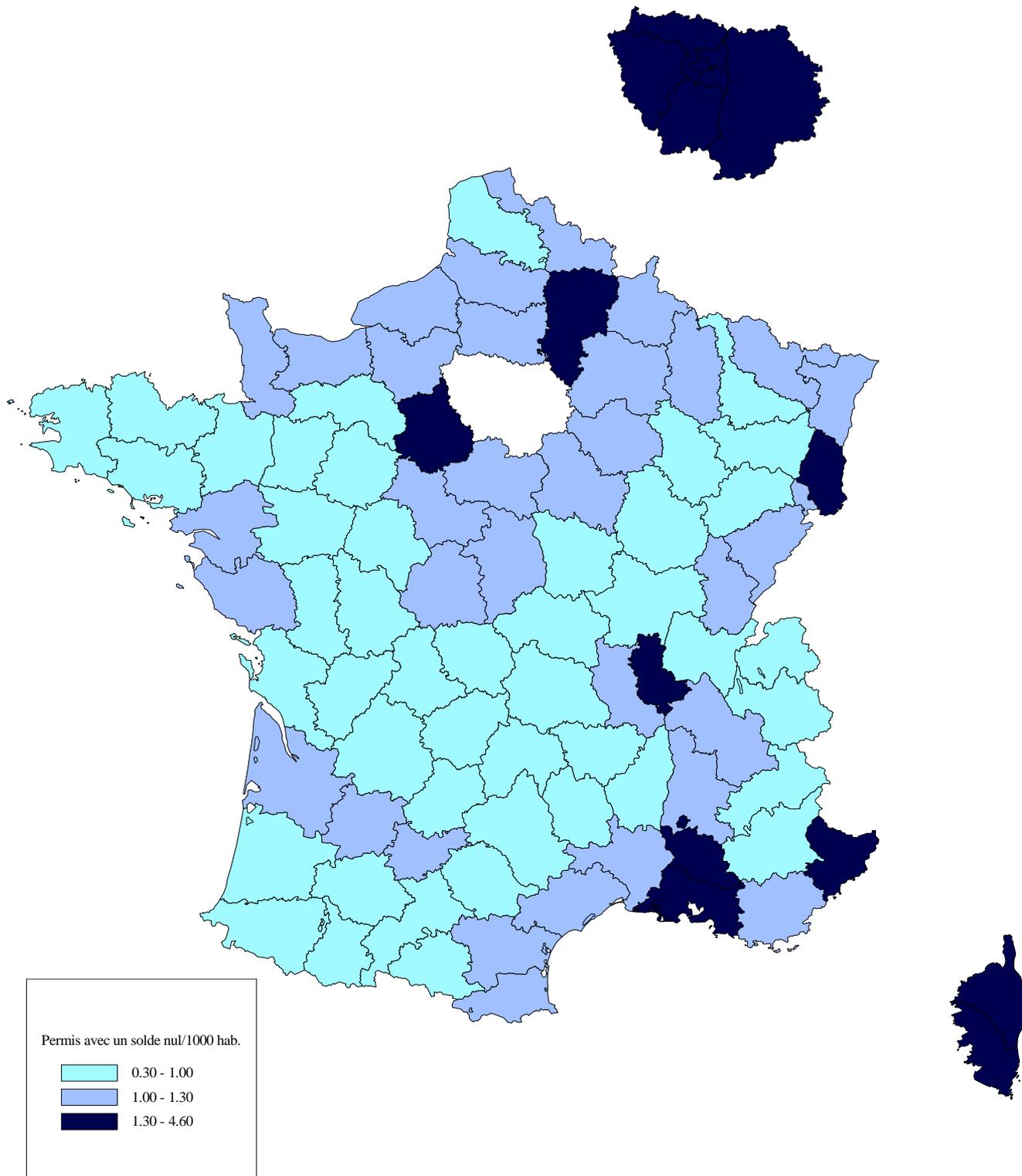


NOMBRE DE PERMIS AVEC UN SOLDE NUL POUR 1000 HABITANTS AGES DE 20 A 74 ANS

Nombre de permis au solde nul pour 1000 habitants	2005	Population de 20 à 74 ans	Permis	Nombre de permis au solde nul pour 1000 habitants	2005	Population de 20 à 74 ans	Permis
Seine-St-Denis	4 238	930 322	4,6	Indre	152	155 811	1
Val-de-Marne	2 467	848 626	2,9	Var	622	639 229	1
Hauts-de-Seine	2 776	1 014 560	2,7	Manche	308	321 142	1
Paris	4 079	1 567 622	2,6	Vosges	241	255 337	0,9
Val-d'Oise	1 801	747 684	2,4	Ardèche	184	199 355	0,9
Haute-Corse	241	102 345	2,4	Sarthe	325	356 635	0,9
Corse-du-Sud	180	85 148	2,1	Côte-d'Or	303	345 571	0,9
Alpes-Maritimes	1 453	701 374	2,1	Haute-Marne	109	125 721	0,9
Seine-et-Marne	1 634	830 707	2	Meurthe-et-Moselle	415	488 065	0,9
Eure-et-Loir	505	273 918	1,8	Pas-de-Calais	803	945 609	0,8
Yvelines	1 688	925 640	1,8	Indre-et-Loire	320	379 598	0,8
Vaucluse	626	343 430	1,8	Haute-Saône	131	155 722	0,8
Essonne	1 419	784 478	1,8	Haute-Garonne	642	773 943	0,8
Haut-Rhin	741	497 682	1,5	Côtes-d'Armor	306	370 171	0,8
Aisne	521	352 406	1,5	Vienne	226	273 704	0,8
Rhône	1 615	1 101 592	1,5	Charente-Maritime	325	394 791	0,8
Bouches-du-Rhône	1 807	1 262 537	1,4	Nièvre	119	149 232	0,8
Seine-Maritime	1 114	828 537	1,3	Mayenne	150	190 204	0,8
Aube	258	195 249	1,3	Hautes-Pyrénées	119	154 763	0,8
Bas-Rhin	960	728 599	1,3	Ille-et-Vilaine	449	603 890	0,7
Aude	288	219 042	1,3	Puy-de-Dôme	315	425 959	0,7
Loiret	553	421 358	1,3	Hautes-Alpes	61	84 815	0,7
Ardennes	249	189 837	1,3	Maine-et-Loire	342	491 271	0,7
Calvados	566	442 987	1,3	Charente	159	231 909	0,7
Oise	660	517 122	1,3	Allier	159	232 184	0,7
Tarn-et-Garonne	179	144 689	1,2	Dordogne	181	269 339	0,7
Meuse	158	127 727	1,2	Deux-Sèvres	155	234 047	0,7
Drôme	374	302 526	1,2	Alpes-de-Haute-Provence	63	96 261	0,7
Eure	429	370 094	1,2	Savoie	163	265 161	0,6
Doubs	389	341 376	1,1	Finistère	358	582 490	0,6
Nord	1 912	1 683 434	1,1	Saône-et-Loire	224	365 742	0,6
Marne	429	378 990	1,1	Corrèze	97	158 414	0,6
Territoire-de-Belfort	106	93 871	1,1	Orne	118	193 147	0,6
Loire	543	486 329	1,1	Lot	68	112 293	0,6
Yonne	249	223 262	1,1	Ain	219	362 743	0,6
Pyrénées-Orientales	307	280 820	1,1	Gers	70	119 484	0,6
Isère	821	766 354	1,1	Pyrénées-Atlantiques	228	424 176	0,5
Jura	178	167 250	1,1	Creuse	44	82 165	0,5
Loir-et-Cher	225	213 143	1,1	Haute-Loire	77	144 447	0,5
Hérault	682	654 144	1	Aveyron	94	181 520	0,5
Gard	461	444 040	1	Tarn	122	237 440	0,5
Gironde	960	925 006	1	Ariège	47	94 733	0,5
Lot-et-Garonne	216	210 401	1	Landes	110	236 339	0,5
Vendée	393	385 290	1	Haute-Savoie	190	456 416	0,4
Somme	379	371 946	1	Haute-Vienne	101	243 152	0,4
Moselle	719	707 469	1	Morbihan	163	453 297	0,4
Loire-Atlantique	803	790 916	1	Cantal	36	102 296	0,4
Cher	212	210 956	1	Lozère	14	51 178	0,3

La région parisienne reste particulièrement touchée. La Seine-Saint-Denis se détache nettement avec 4,6 permis de conduire au solde nul pour 1000 habitants âgés de 20 à 74 ans, devant le Val-de-Marne avec 2,9. La moyenne métropole est de 1,3.

**NOMBRE DE PERMIS AVEC UN SOLDE NUL
POUR 1000 HABITANTS DE 20 A 74 ANS
BILAN DEPARTEMENTAL
Année 2005**



V – ASPECTS METHODOLOGIQUES

SOURCES..... page 77

LEXIQUE.....77

REMARQUES.....77

SOURCES :

Les sources ayant servi à l'élaboration de cette brochure émanent du Service du Fichier national des permis de conduire géré par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

LEXIQUE :

- Dossier traité : dossier ouvert et instruit par le service du Fichier national des permis de conduire lorsqu'une ou plusieurs infractions (en cas de cumul d'infractions) sont commises le même jour, par un conducteur.
- Permis au solde nul : expression synonyme de « permis invalidé » pour défaut de points.
- Dossier rétabli : permis de conduire ayant recouvré l'intégralité de ses points, après un délai de 3 ans sans commission d'une nouvelle infraction.
- Code NATINF : code attribué par le ministère de la justice, à chaque infraction en fonction de sa nature. L'ensemble de ces codes constituent une nomenclature nationale utilisée par tous les services de l'Etat.

REMARQUES :

Les infractions répertoriées dans la présente brochure sont uniquement celles ayant fait l'objet d'un retrait de points effectif (ne sont pas comptabilisées les affaires en cours devant les juridictions judiciaires ou pénales).

L'augmentation du nombre de points retirés sur l'ensemble des permis de conduire ou du nombre de permis annulés n'est pas étrangère à l'augmentation des contrôles routiers réalisés. En conséquence, ils ne sont pas nécessairement révélateurs d'un accroissement significatif du nombre de contraventions ou de délits commis, mais simplement des éléments qui permettent de concourir à l'émergence d'une politique de la sécurité routière améliorée.

Pour tous renseignements complémentaires:

**Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques
Sous-Direction de la Circulation et de la Sécurité Routières
Bureau des Usagers de la Route et de la Réglementation des Véhicules
Section Sécurité Routière**

Place Beauvau 75008 PARIS

Courriel : DLPAJ-CSR-SecuriteRoutiere@interieur.gouv.fr

**Les statistiques de la Direction des Libertés Publiques et des
Affaires Juridiques peuvent être également consultées
sur le site de la direction : <http://dlpaj.mi>**